



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport de gestion du Conseil fédéral 2018

Volume II

Rapport de gestion 2018 du Conseil fédéral – volume II

Décision du Conseil fédéral du 20 février 2019

Introduction	3
Chancellerie fédérale	5
Département des affaires étrangères	9
Département de l'intérieur	21
Département de justice et police	29
Département de la défense, de la protection de la population et des sports	35
Département des finances	39
Département de l'économie, de la formation et de la recherche	47
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	55

Editeur : Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN : 1663-1285
Art. n° 104.610.f

Diffusion : OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet : www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations. Le degré de réalisation est défini comme suit :

<i>Atteint :</i>	Toutes les mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>En majeure partie atteint :</i>	Au minimum 75% des mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>Partiellement atteint :</i>	Entre 25 et 74% des mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>Non atteint :</i>	Moins de 25% des mesures d'un objectif sont réalisées.

Explication des signes :

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2018 – volume I

Chancellerie fédérale

Objectif 1 : Assister efficacement le Conseil fédéral et les départements

En majeure partie atteint

- ▶ **Une plus forte coordination des sujets traités lors des entretiens de Watteville et du contenu de ces entretiens est assurée entre le gouvernement et les partis.**

La Chancellerie fédérale coordonne la planification des entretiens de Watteville. Elle consulte les départements sur les thèmes à traiter et prépare une note de discussion sur cette base. Le Conseil fédéral se fonde sur celle-ci pour arrêter l'ordre du jour, environ six semaines avant les entretiens de Watteville. Le chancelier de la Confédération invite ensuite les partis aux entretiens et les prie de compléter l'ordre du jour. Le Conseil fédéral intègre les thèmes proposés par les partis à l'ordre du jour en tant qu'objets des entretiens ou sous les divers. Pendant l'année sous revue, le Conseil fédéral a intégré davantage de thèmes proposés par les partis à l'ordre du jour en tant qu'objets proprement dits.

- ▶ **La Chancellerie fédérale soumet au Conseil fédéral, au 2^e trimestre 2018, une note d'information concernant les principaux développements dans le domaine de la détection précoce des crises et en vue de l'analyse continue de la situation et du contexte à long terme.**

Le Conseil fédéral a reçu la note d'information le 15 juin 2018. Celle-ci porte sur l'état actuel des processus et des produits de l'analyse continue et à long terme de la situation et du contexte ainsi que de la détection précoce des crises.

- ▶ **La Chancellerie fédérale assiste les départements afin que les travaux d'organisation préparatoires à la mise en place de GENOVA soient achevés avant fin 2018 et les projets d'introduction et de migration au cours du 1^{er} trimestre 2020.**

Toutes les unités administratives, sauf trois, avaient achevé leurs travaux d'organisation préparatoires (systèmes de classement, prescriptions organisationnelles, listes négatives) à la fin 2018. Les projets d'introduction et de migration de GENOVA devraient être terminés comme prévu avant le 2^e trimestre 2020.

Objectif 2 : Optimiser l'organisation et les procédures

Partiellement atteint

- ▶ **Les prestations de traduction externes en langue italienne pour les années 2019 à 2022 sont adjudgées avant la fin du 3^e trimestre 2018.**

L'appel d'offres commun du Département fédéral des finances et de la Chancellerie fédérale portant sur les prestations externes de traduction a été mené avec succès et les adjudications ont été publiées sur simap le 8 juin 2018.

- ▶ **La fourniture du nouveau logiciel d'aide à la traduction de la Confédération pour les années 2019 à 2029 est adjugée avant la fin du 4^e trimestre 2018.**

L'appel d'offres portant sur le nouveau logiciel d'aide à la traduction des services linguistiques de la Confédération a été publié sur simap le 5 novembre 2018. L'adjudication n'a pas pu avoir lieu pendant l'année sous revue, la définition des exigences, valables pour tous les départements, auxquelles la solution informatique doit satisfaire, ayant demandé plus de temps que prévu. Le retard est de six mois.

Objectif 3 : Préparer les élections fédérales 2019

Partiellement atteint

- ▶ **La circulaire du Conseil fédéral et le guide de la Chancellerie fédérale sont envoyés au cours du 4^e trimestre 2018 aux cantons ainsi qu'aux groupements qui veulent présenter des candidatures.**

Le Conseil fédéral a adopté, le 27 septembre 2018, la circulaire aux gouvernements cantonaux concernant les élections pour le renouvellement intégral du Conseil national du 20 octobre 2019. Celle-ci a été publiée dans la Feuille fédérale le 16 octobre 2018. Le guide de la Chancellerie fédérale à l'usage des groupes voulant lancer des candidatures a été publié et envoyé aux partis représentés au Conseil national le 3 octobre 2018.

- ▶ **Le portail Élections 2019 du site ch.ch est en ligne avant fin 2018 et est développé en continu jusqu'aux élections 2019.**

Conformément au projet, le portail ch.ch/fr/elections2019 était en ligne une année avant les élections. Les préparatifs des phases 2 (publication de la notice explicative pour l'élection du Conseil national) et 3 (résultats et analyses) avancent comme prévu.

- ▶ **La Chancellerie fédérale adopte avant la fin du 3^e trimestre 2018 la Notice explicative pour l'élection du Conseil national 2019.**

La brochure, consolidée et approuvée par la direction de la Chancellerie fédérale, est prête. Il ne manque que les portraits des partis. Ceux-ci ont été invités à fournir leurs contributions.

- ▶ **La consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques est ouverte avant la fin du 3^e trimestre 2018. ***

Au cours du 2^e semestre 2018, le canton de Genève a décidé de ne plus offrir à l'avenir son propre système de vote électronique. Cette décision a eu des conséquences matérielles et temporelles sur les préparatifs de la consultation concernant la modification partielle de la loi fédérale sur les droits politiques. La consultation a été ouverte le 19 décembre 2018.

- ▶ **L'étape d'initialisation du projet de renouvellement de l'application destinée à l'établissement des résultats provisoires des élections fédérales (ProRes) est achevée avant la fin du 2^e trimestre 2018 et une décision est prise quant à l'option retenue.**

Le projet de renouvellement de l'application-métier ProRes fait désormais partie du projet Digit (numérisation des informations sur les votations), lequel avance comme prévu.

- ▶ **L'application « Élection du Conseil national » est mise en service avant la fin du 3^e trimestre 2018.**

L'application « Élection du Conseil national » n'a pas encore pu être mise en service en raison de problèmes techniques et du manque de personnel.

Objectif 4 : Mettre en œuvre les projets stratégiques dans le respect du calendrier et des contenus définis

Partiellement atteint

- ▶ **Le rapport d'experts « La Suisse en 2030 » est adopté avant la fin du 3^e trimestre 2018 et mis sous presse au cours du 4^e trimestre 2018.**

Le Conseil fédéral a pris acte du rapport le 15 juin 2018. L'ouvrage est disponible en librairie depuis le 16 octobre 2018.

- ▶ **Le Rapport d'évaluation de l'exercice de conduite stratégique 2017 (ECS 17) est adopté avant la fin du 2^e trimestre 2018.**

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'évaluation de l'ECS 17 le 9 mai 2018. Le rapport résume les principaux enseignements tirés de l'exercice et formule différents mandats, à l'intention de la Chancellerie fédérale et des départements, visant à améliorer la gestion des crises au niveau de la Confédération.

- ▶ **Le Conseil fédéral met en vigueur au début de 2019 au plus tard la loi sur les publications officielles comprenant les modifications du 26 septembre 2014 ainsi que l'ordonnance du même nom partiellement révisée.**

L'objectif n'a pas pu être atteint en 2018 en raison de problèmes techniques (voir sous « Modernisation du CPO »).

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur la gestion électronique des affaires dans l'administration fédérale (ordonnance GEVER) avance suffisamment vite avant fin 2018 pour que le Conseil fédéral puisse adopter l'ordonnance révisée au cours du 1^{er} trimestre 2019.**

La consultation des offices a été ouverte au début décembre 2018, comme prévu.

- ▶ **Le Conseil fédéral prend acte avant la fin du 1^{er} trimestre 2018 du rapport « GEVER Confédération » pour l'année 2017.**

Le Conseil fédéral a pris acte du rapport le 21 mars 2018.

- ▶ **Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) met en service la solution ActaNova au cours du 4^e trimestre 2018.**

La solution a été mise en production au début septembre 2018. Le PFPDT est donc la deuxième unité administrative, après l'Office fédéral du développement territorial (ARE), à avoir mis en service avec succès le produit GEVER Acta Nova.

- ▶ **Le projet de modernisation du système de production et de publication du Centre des publications officielles (CPO) est achevé avant fin 2018.**

Le projet « Modernisation du CPO » (renouvellement de l'informatique du portail du droit fédéral) n'a pas pu être achevé en 2018. Des retards empêchent le remplacement de l'application actuelle.

- ▶ **L'étape d'initialisation du service d'actualités qui remplacera le News Service Bund (NSB) est achevée avant la fin du 2^e trimestre 2018.**

L'étape d'initialisation n'a pas pu être achevée en 2018. Le retard est dû à la complexité du projet et à sa dépendance d'autres projets en cours. Une analyse du marché permettra de tenir compte des nouvelles conditions-cadres et de rechercher une solution économique.

- ▶ **Le projet de reconfiguration de l'Annuaire fédéral électronique et de refonte de sa banque de données est achevé avant la fin du 3^e trimestre 2018.**

Le projet de reconfiguration de l'Annuaire fédéral électronique a été renvoyé d'une année parce que la migration de l'application-métier doit être achevée au préalable. Celle-ci était prévue pour le 2^e semestre 2018 mais a été renvoyée au 1^{er} semestre 2019. Ce renvoi permettra de tenir compte des résultats du projet « Redesign ADD (AdminDirectory) de l'UPIC ».

Département des affaires étrangères

Objectif 1 : La Suisse renouvelle et développe ses relations politiques et économiques avec l'UE

Partiellement atteint

- ▶ **Les négociations en vue d'un accord institutionnel seront poursuivies et, le cas échéant, le Conseil fédéral adoptera le message à ce sujet. ***

Les négociations en vue d'un accord institutionnel se sont poursuivies en 2018 sur la base du mandat existant (précisé par le Conseil fédéral le 2 mars 2018) et ont produit des avancées sur le plan technique. Lors de sa séance du 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a pris acte du texte négocié avec l'UE. Il a chargé le DFAE de mener, en collaboration avec le DEFR et le président de la Confédération, des consultations sur le projet d'accord auprès des acteurs de la politique intérieure concernés. Il n'a donc pas pu adopter le message au cours de l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'octroi d'une deuxième contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie en faveur de certains États membres de l'UE. ***

Lors de sa séance du 28 septembre 2018, le Conseil fédéral a adopté le message sur la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE. À cette occasion, il a estimé que les développements escomptés concernant les relations d'ensemble entre la Suisse et l'UE et l'équivalence boursière pouvaient être intégrés dans les débats parlementaires.

- ▶ **Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE sont appliqués, actualisés et développés au cas par cas. ***

Le 3 juillet 2018, la Suisse et l'UE ont adapté à de nouvelles exigences réglementaires leur accord de 1989 sur l'assurance. Elles ont par ailleurs mis à jour la liste des formes juridiques admises pour les entreprises d'assurance et le taux de conversion entre l'euro et le franc suisse fixé dans l'accord. En matière de transport aérien, la Suisse a repris dans l'annexe de l'accord sur le transport aérien, en vertu d'une décision du comité mixte de décembre 2018, plusieurs réglementations de l'UE concernant la sécurité et la sûreté de même que les opérations de vol. En matière de transports terrestres, une décision du comité mixte de juin 2018 a entériné l'équivalence des législations suisse et européenne concernant diverses réglementations sociales et professionnelles, des aspects techniques du transport routier ainsi que différents aspects du trafic ferroviaire. Par ailleurs, les préparatifs visant à engager des négociations sur la participation de la Suisse à l'Agence ferroviaire européenne (ERA) se sont poursuivis. Le comité mixte sur la recherche et l'innovation s'est réuni le 16 novembre 2018. La rencontre a permis d'échanger des informations et de passer en revue les développements et les chiffres les plus récents concernant la participation suisse à « Horizon 2020 », à Euratom et au réacteur international de fusion ITER. En vertu des dispositions transitoires contenues dans l'accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'UE, le Conseil fédéral a décidé le 18 avril 2018 de maintenir, pour une année supplémentaire, la clause de sauvegarde à l'égard des ressortissants bulgares et roumains. S'agissant de la Croatie, le Conseil fédéral s'est prononcé le 7 décembre 2018 en faveur du maintien des dispositions transitoires du Protocole III jusqu'au 31 décembre 2021. Dans le cadre de l'association à Schengen, la Suisse a ratifié le

17 juillet 2018 un accord additionnel sur sa participation au Fonds européen pour la sécurité intérieure (FSI Frontières), lequel est entré en vigueur le 1er août 2018, et signé le 8 novembre 2018 un accord additionnel fixant les modalités de sa participation à l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (eu-LISA).

- ▶ **Les décisions liées à l'avancée des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni ont été prises et, le cas échéant, les messages touchant aux futures relations bilatérales entre la Suisse et le Royaume-Uni ont été adoptés. ***

Les travaux de mise en œuvre de la stratégie « Mind the gap » du Conseil fédéral se sont poursuivis en 2018. Le Conseil fédéral a adopté les directives de négociation le 25 avril. Les travaux devraient continuer en fonction de deux scénarios possibles : sortie du Royaume-Uni de l'UE régie par un accord assorti d'une phase de transition, ou sortie sans accord. Le Conseil fédéral a décidé que dans le premier cas, les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et le Royaume-Uni continueraient de s'appliquer pendant la phase de transition. Il a confirmé cette décision le 31 août 2018, après avoir consulté les commissions de politique extérieure et les cantons. Dans le cadre d'une planification prospective, les offices concernés sont parvenus, avant la fin de l'année, à négocier avec le Royaume-Uni les accords bilatéraux sectoriels nécessaires (comme solutions de repli) en cas de Brexit sans accord. Les procédures d'approbation nationales ont été lancées dans tous les domaines afin que les solutions négociées soient prêtes et la poursuite des relations entre la Suisse et le Royaume-Uni assurée au lendemain du 29 mars 2019, quelles que soient les modalités du Brexit.

- ▶ **Des contacts étroits et réguliers ont eu lieu avec les gouvernements des États membres de l'UE, en particulier ceux des États voisins, ainsi qu'avec les autorités des régions limitrophes.**

Le président de la Confédération a effectué de très nombreuses visites diplomatiques, notamment à Vienne en janvier, à Vaduz en mars, à Riga en mai, au Luxembourg en juin et à Paris en septembre. La Roumanie, prochain pays à assurer la présidence du Conseil de l'UE, a reçu la visite du ministre des affaires étrangères en septembre, du vice-président en octobre et du président en novembre. De nombreux contacts et visites ont par ailleurs eu lieu à Berne et ailleurs avec des chefs d'État ou de gouvernement et des ministres des affaires étrangères.

- ▶ **Une décision de principe a été prise concernant l'ouverture de négociations avec l'UE en vue de la conclusion d'un accord sur la participation de la Suisse, à travers des contributions civiles, à des engagements de l'UE en faveur de la paix.**

Compte tenu des relations Suisse-UE, l'idée d'une telle décision de principe a été abandonnée jusqu'à nouvel ordre.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'état actuel des relations entre la Suisse et l'UE (en exécution du po. Aeschi 13.3151 et du po. groupe des Verts 14.4080) et le rapport sur les avantages économiques de la coopération Schengen (en exécution du po. groupe socialiste 15.3896). ***

Le rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat Groupe socialiste 15.3896 a été publié le 21 février 2018. Différents développements dans les relations Suisse-UE tout au long de 2018 et l'évolution des négociations UE-Royaume-Uni en prévision du Brexit ont rendu nécessaire un remaniement du rapport en exécution des postulats Aeschi 13.3151 et Groupe des Verts 14.4080. Afin de pouvoir intégrer convenablement dans l'analyse des relations globales entre la Suisse et l'UE les développements majeurs liés notamment aux négociations en vue d'un accord institutionnel attendus pour la fin 2018, il a été décidé d'ajourner la finalisation du rapport.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté, dans la mesure du possible, le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE. ***

Les négociations en vue d'un accord sur l'électricité ont avancé, mais leur aboutissement dépend de la conclusion d'un accord institutionnel. Le message n'a donc pas encore pu être adopté.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté, dans la mesure du possible, le message relatif à l'association de la Suisse au programme-cadre Europe Créative de l'UE. ***

Les négociations en vue d'une participation au programme 2014 à 2020 n'ont pas abouti à ce jour. Plusieurs points restent en suspens. Tout dépend notamment de l'avancement des négociations avec l'UE en vue d'un accord institutionnel. À ce stade, une participation au programme en cours ne paraît plus réaliste. Il convient de l'envisager pour la période suivante, qui commence en 2021, et de préparer, le cas échéant, un mandat de négociation dans ce sens. Le message n'a donc pas pu être adopté.

- ▶ **La procédure de consultation relative aux accords Prüm et Eurodac a été lancée.**

L'accord instituant la participation de la Suisse à la coopération policière Prüm a été paraphé le 25 mai 2018. Le protocole additionnel concernant l'accès des autorités de poursuite pénale à la base de données EURODAC avait déjà été paraphé fin 2017. Des retards du côté de l'UE ont entraîné le report de la signature des deux accords à plusieurs reprises. Aussi n'a-t-il pas encore été possible d'ouvrir la consultation.

Objectif 2 : La Suisse renforce son action en faveur de la coopération internationale ainsi que son rôle d'État hôte d'organisations internationales

En majeure partie atteint

- ▶ **Dans le cadre de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale de la Suisse 2017 à 2020, le Conseil fédéral a arrêté les contributions aux organisations multilatérales et aux banques de développement.* Le Conseil fédéral se prononce également sur les moyens financiers destinés à la reconstitution du Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF) et du Fonds international de développement agricole (FIDA).* Le Conseil fédéral a arrêté la contribution de la Suisse au budget du siège du CICR.* Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'intention du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) 2018 de l'ONU. ***

Le Conseil fédéral a décidé le 15 août 2018 l'octroi de contributions de base à quatre agences onusiennes pour la période 2018–2020 : le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes). En raison d'un besoin de clarification interne, le conseil du GCF n'a statué sur la reconstitution qu'en octobre. Les négociations à ce sujet n'ont donc pas pu avoir lieu au cours de l'année sous revue. Le Conseil fédéral a renouvelé le soutien financier de la Suisse au budget du siège du CICR pour 2018 le 21 mars 2018, et au FIDA pour la période 2019 à 2021 le 25 avril 2018. Le rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable à l'intention de l'ONU a été approuvé par le Conseil fédéral le 20 juin 2018 et présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU en juillet 2018.

- ▶ **La Suisse se positionne dans les discussions relatives à l'augmentation de capital du Groupe de la Banque mondiale (BIRD et SFI).**

Lors des réunions de printemps du Groupe de la Banque mondiale qui se sont déroulées du 18 au 21 avril 2018, les augmentations de capital de deux entités du groupe, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Société financière internationale (SFI), ont été approuvées. Le montant de l'enveloppe, qui comprend 7,5 milliards de dollars pour la BIRD et 5,5 milliards pour le SFI, témoigne d'une adhésion claire au multilatéralisme et au rôle de celui-ci dans la résolution de problèmes mondiaux. La Suisse s'est déclarée favorable à ces augmentations de capital, conformément à la décision du Conseil fédéral du 18 avril 2018, tout en invitant la banque à poursuivre ses efforts en vue d'une efficacité accrue.

- ▶ **La nouvelle Stratégie de coopération de la Suisse au Moyen-Orient pour la Syrie, la Turquie, la Jordanie, le Liban et l'Irak est adoptée.**

Le 18 octobre 2018, le groupe de la DDC chargé des questions politiques a approuvé un document de réflexion sur la stratégie de coopération 2019–2022 au Proche-Orient. La nouvelle stratégie est fondée sur une approche interdépartementale et met l'accent sur la coordination de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la politique de paix.

► **La Suisse met en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable. ***

Le Conseil fédéral a approuvé le premier rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable le 20 juin 2018. Le 14 décembre 2018, il a par ailleurs décidé, s'agissant de la structure de mise en œuvre formelle de l'Agenda 2030 par la Suisse, que serait créé, comme organe de pilotage et de coordination stratégique, un comité de direction Agenda 2030 réunissant des représentants de tous les départements et de la Chancellerie fédérale. Ce comité sera accompagné par un délégué du Conseil fédéral et par son suppléant (fournis en alternance par le DETEC et par le DFAE).

Objectif 3 : La Suisse renforce son engagement en faveur de la paix et de la sécurité et fournit des impulsions décisives pour favoriser un ordre international juste et pérenne

En majeure partie atteint

► **Le Conseil fédéral a transmis le message relatif au projet de loi sur le financement d'une institution nationale des droits de l'homme et a adopté le rapport final pour le troisième Examen périodique universel (EPU) de la Suisse. ***

Compte tenu des résultats de la consultation, le DFAE va envisager un nouveau modèle, qui tient compte des critiques exprimées. Il n'a donc pas encore été possible d'élaborer le message relatif au projet de loi. Le Conseil fédéral a approuvé le rapport final pour le troisième EPU de la Suisse le 21 février 2018. La Suisse a pris acte de 91 des 251 recommandations formulées et a approuvé les 160 autres. Le rapport a été présenté au Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 15 mars 2018.

► **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'application de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 19 décembre 2018.

► **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur les bons offices de la Suisse (en exécution du po. Bégly 16.3929). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 14 décembre 2018.

► **La Confédération dispose d'une nouvelle stratégie pour la protection des civils dans les conflits armés.**

Le groupe de pilotage mis en place au DFAE a décidé de suspendre le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie jusqu'à la publication du livre blanc sur les grands axes de la politique étrangère suisse à l'horizon 2028 (AVIS-28).

► **Le DFAE coordonne la rédaction du message concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2020 à 2023 et soumet celui-ci au Conseil fédéral avant la fin 2018. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 7 décembre 2018.

- ▶ **Dans le cadre de l'ONU, la Suisse apporte une contribution déterminante à l'élaboration de deux pactes mondiaux contenant des principes et des objectifs reconnus et politiquement contraignants, dans le but de renforcer durablement le système de gouvernance mondiale des réfugiés et des migrations. Le DFAE met tout en œuvre pour que la Suisse développe des solutions visant à combler les lacunes normatives et opérationnelles dans le domaine de la protection des personnes déplacées.**

La Suisse a contribué, dans le cadre de l'ONU, à l'élaboration de deux pactes mondiaux visant à renforcer la gouvernance mondiale concernant les réfugiés et les migrations.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle évaluation, sous forme de rapport, de la situation dans le secteur suisse des matières premières. ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 30 novembre 2018.

Objectif 4 : La Suisse encourage la cohésion sociale et garantit le respect de l'égalité des sexes

Atteint

- ▶ **Le DFAE a pris des dispositions pour la mise en œuvre de sa Stratégie égalité des genres et droits des femmes.**

Le DFAE a examiné en 2018 les effets des mesures pour l'égalité des sexes qu'il a prises entre 2007 et 2016 dans le cadre de la coopération internationale, et a publié ses conclusions dans un rapport en juin 2018. Certaines organisations partenaires ayant connu des problèmes d'exploitation et d'abus sexuels, le DFAE a adopté un code de conduite unique pour ses collaborateurs à l'étranger et pour ses organisations partenaires. Il a par ailleurs amorcé un dialogue sur l'égalité avec des acteurs du secteur privé suisse. Il a notamment organisé, le 1^{er} novembre 2018, une conférence avec la directrice exécutive d'ONU Femmes sur le renforcement de la position des femmes dans le monde du travail.

Objectif 5 : La Suisse s'attache à prévenir la violence, la criminalité et le terrorisme et à lutter efficacement contre ces phénomènes

Atteint

- ▶ **La Suisse soutient l'ONU dans ses efforts visant la mise en œuvre complète et équilibrée de la stratégie antiterroriste mondiale, laquelle doit faire l'objet d'un sixième examen à l'été 2018.**

La Suisse a une fois de plus œuvré avec succès pour que le 6^e examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies prenne en compte d'une manière équilibrée les quatre piliers de la stratégie (lutte contre les causes, répression, étouffement des moyens, respect des droits de l'homme et primauté du droit). Elle salue notamment l'affirmation du respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et la reconnaissance de la vulnérabilité spécifique des enfants.

- ▶ **Coprésidente du groupe de travail « Justice pénale et état de droit » du Forum mondial contre le terrorisme (GCTF), la Suisse se mobilise pour que des normes judiciaires et administratives efficaces soient définies à l'échelle mondiale en ce qui concerne la prévention et la lutte contre le terrorisme ainsi que son financement.**

Sous la coprésidence de la Suisse et du Nigéria, le groupe de travail « Justice pénale et état de droit » du GCTF a élaboré les « recommandations d'Abuja sur la collecte, l'utilisation et l'échange d'éléments de preuve aux fins des poursuites pénales de terroristes présumés ». Ces recommandations ont été approuvées par la conférence des ministres du GCTF le 26 septembre 2018 à New York.

Objectif 6 : La Suisse se mobilise activement en faveur de la stabilité internationale tout en préservant son indépendance et sa neutralité

En majeure partie atteint

- ▶ **Réunis en un seul document, les dixième à douzième rapports de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) sont adoptés par le Conseil fédéral. ***

Le Conseil fédéral a approuvé le document réunissant les dixième, onzième et douzième rapports le 30 novembre 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité 2014 à 2017 du groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption et pris une décision quant à la poursuite du mandat du groupe. ***

Le Conseil fédéral a pris acte du rapport d'activité 2014 à 2017 du groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption le 25 avril 2018. Le groupe de travail s'est vu attribuer un nouveau mandat de dix ans en vertu de l'art. 55 LOGA. Il a en outre été chargé d'élaborer des objectifs stratégiques et opérationnels anticorruption au niveau fédéral et de les soumettre au Conseil fédéral pour approbation d'ici à la fin mars 2020.

- ▶ **Dans l'optique de la 33^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui sera organisée en 2019, la Suisse se mobilise pour que les négociations sur l'intensification du dialogue intergouvernemental consacré au droit international humanitaire débouchent sur des résultats concrets.**

La Suisse et le CICR ont œuvré en 2018 en faveur du dialogue interétatique et organisé à Genève deux nouvelles réunions d'États. Dans le contexte politique actuel, les États ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur le principe d'un dialogue régulier au sujet du droit international humanitaire. Ils peuvent cependant poursuivre individuellement les idées élaborées dans le processus en cours.

- ▶ **La Suisse œuvre activement pour que les États respectent le droit international dans leur lutte contre le terrorisme et pour que les organisations humanitaires puissent continuer à apporter une aide humanitaire et une protection impartiales.**

La Suisse a organisé, en collaboration avec des organisations humanitaires et des acteurs de la lutte contre le terrorisme, des manifestations sur ce sujet à Genève et à New York afin de débattre avec différents États de solutions possibles.

► **Les axes stratégiques interdépartementaux 2019 à 2023 pour le Sahel sont élaborés et approuvés.**

Les travaux interdépartementaux sur les « Axes stratégique de l'engagement de la Suisse au Sahel 2019 à 2023 » ont pris fin à l'automne 2018. Étant donné qu'ils devront être harmonisés avec la vision 2028 pour la politique extérieure et avec les autres processus stratégiques du département qui s'y rattachent, ils n'ont pas encore pu être validés ni publiés.

► **La Suisse contribue à améliorer la compréhension de l'impact des technologies modernes sur le respect du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, du droit international humanitaire et des droits de l'homme. En outre, elle formule des propositions dans les enceintes appropriées en vue de la qualification de l'usage de ces nouvelles technologies en droit international.**

La Suisse a organisé des événements notamment à Genève dans le but de clarifier l'application de principes fondamentaux du droit international aux technologies modernes. Dans le domaine des systèmes d'armes autonomes, elle a œuvré pour que soient érigés en principes essentiels l'application du droit international humanitaire, le contrôle des armes et l'établissement des responsabilités quant à ces systèmes.

► **Le DFAE s'engage en faveur d'un cyberspace ouvert et sécurisé, fondé sur des règles claires et une confiance réciproque. Il participe aux processus déployés dans ce sens au sein de l'ONU et de l'OSCE.**

Le DFAE a œuvré, au sein des organes internationaux, pour la reconnaissance, le respect et l'application du droit international en vigueur de même que pour l'instauration d'un climat de confiance entre les États, afin que notre société, notre économie et notre politique puissent continuer d'utiliser le cyberspace sans restrictions. Il l'a fait dans un esprit de médiation, dans un contexte de plus en plus polarisé. L'un des objectifs stratégiques de son engagement réside dans la promotion de la Genève internationale comme plateforme de dialogue sur le cyberspace. Le DFAE a renforcé la défense des intérêts dans le cyberspace en créant le Bureau de l'Envoyé spécial pour la politique étrangère et de sécurité relative au cyberspace.

► **La Suisse a analysé le traité d'interdiction des armes nucléaires, adopté en 2017 dans le cadre de l'ONU, ainsi que ses effets, en prenant en considération sa position future en matière de désarmement nucléaire. Elle a en outre contribué à assurer la coexistence constructive du nouveau traité d'interdiction avec les normes et forums existants, notamment le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).**

Le Conseil fédéral a pris acte du rapport du groupe de travail interdépartemental consacré au traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 15 août 2018. Se fondant sur les conclusions de ce rapport, il a décidé de ne pas signer le traité pour l'instant mais que la Suisse participerait à la conférence des États en tant qu'observateur critique et constructif. La Suisse a aussi apporté des contributions de fond à de nombreux forums du désarmement (TNP, Conférence du désarmement de Genève ou Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire de l'ONU).

- ▶ **La Suisse se mobilise pour que les implications des évolutions scientifiques et technologiques dans le domaine de l'armement soient débattues à l'échelle multilatérale, en particulier dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, de celle sur les armes chimiques et de celle sur certaines armes classiques. Concernant les systèmes d'armes létaux autonomes, elle examine la question du degré raisonnable de contrôle ainsi que celle du besoin de réglementation en la matière.**

La Suisse a apporté de nombreuses contributions de fond dans le cadre des accords évoqués, notamment en vue de renforcer la volonté de ces forums de relever les défis qui se présentent dans les domaines scientifique et technologique. Elle a apporté une contribution substantielle à un rapport dans ce sens du secrétaire général de l'ONU et à une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU. Elle a par ailleurs collaboré avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA) et avec d'autres États (l'Inde et l'Australie, p. ex.). Dans le domaine des armes autonomes, la Suisse s'est engagée, aux côtés de l'Allemagne et de la France, en faveur d'une déclaration politique exigeant notamment un contrôle suffisant de l'homme sur ces armes.

- ▶ **La Suisse siège au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et plaide pour un renforcement de la Convention sur les armes chimiques, en particulier à la lumière du recours réitéré à ces armes.**

Conformément au principe de rotation en vigueur, la Suisse a siégé au Conseil exécutif du CIAC de mai 2016 à mai 2018. Vu le recours massif aux armes chimiques en Syrie et ailleurs, elle s'est engagée en faveur du renforcement de la Convention sur les armes chimiques en fournissant, par exemple, des ressources humaines et techniques à l'appui de missions d'enquête et d'initiatives internationales dans les domaines scientifique et technologique.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport d'activité sur la mise en œuvre de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger. ***

Le Conseil fédéral a pris acte du rapport d'activité 2017 le 11 avril 2018.

Objectif 7 : S'engager en faveur d'une meilleure gouvernance mondiale et promouvoir Genève en tant que siège d'organisations internationales et d'événements de portée mondiale

Atteint

- ▶ **La mise en œuvre et le développement des mesures contenues dans la stratégie pour le renforcement de la politique d'État hôte (développement de plateformes, universalité de la présence des missions permanentes à Genève, etc.) se poursuivent.**

Le nouveau projet de message pour la période 2020 à 2023 a été élaboré en 2018. La mise en œuvre du message 2016 à 2019 s'est poursuivie avec succès. En 2018, la Suisse s'est une fois de plus démenée dans le cadre des négociations budgétaires afin de dégager des moyens financiers pour la rénovation du Palais des Nations (Strategic Heritage Plan, SHP). Les projets immobiliers de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(FISCR) ainsi que de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont eux aussi avancé. Une nouvelle plateforme consacrée aux droits de l'homme a été créée en collaboration avec l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains. Le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique a vu le jour en juillet 2018 à l'initiative du secrétaire général des Nations Unes et s'est réuni pour la première fois en septembre 2018 à New York. Il vise à faciliter la coopération pratique dans le domaine de la gouvernance numérique. L'Université de Genève a créé en février 2018 l'interface science et politique (Science and Policy Interface [SPI]). Genève a par ailleurs accueilli, respectivement en septembre et en décembre 2018, des pourparlers de paix sur le Yémen et sur le Sahara occidental.

► **La Suisse poursuit ses initiatives sur la réforme et le renforcement de l'ONU (architecture de paix, y. c. méthodes de travail du Conseil de sécurité, administration de l'ONU, système de développement, pilier des droits de l'homme).**

La Suisse a poursuivi ses efforts en faveur d'une réforme et du renforcement de l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement, et de l'administration. Elle a joué dans les négociations un rôle actif de médiatrice, contribuant ainsi à leur réussite. Dans les négociations portant sur la réforme du système de développement de l'ONU, la Suisse a fait accepter une proposition de compromis sur un modèle de financement largement étayé. Enfin, elle a continué de coordonner les activités du groupe Responsabilité, cohérence, transparence, dont l'objectif est d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Objectif 8 : Réalisation de mesures garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie de communication internationale

Atteint

► **Dans le cadre de sa communication internationale, la Suisse est présente aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2018 à Pyeongchang (Corée du Sud) avec une Maison de la Suisse, qui lui permet de véhiculer auprès du public sud-coréen et international l'image d'un pays amateur de sport, innovant et attrayant sur le plan touristique, tout en faisant bénéficier ses partenaires des atouts de sa plateforme.**

Le bilan des échanges internationaux qui ont eu lieu à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver 2018 à Pyeongchang est positif. Plus de 100 000 personnes ont visité la Maison de la Suisse pendant les jeux, ce qui a encore amélioré la perception déjà favorable du pays : 81 % des visiteurs ont indiqué en avoir retiré une image encore plus claire et plus positive de la Suisse. En Corée du Sud, les médias ont consacré plus de 147 articles et reportages à notre pays. Les visites du président de la Confédération et du chef du DDPS ont permis à la Suisse non seulement de renforcer ses relations bilatérales mais aussi de nouer de nombreux contacts internationaux.

Objectif 9 : Augmentation de l'utilisation des offres numériques du réseau consulaire suisse

En majeure partie atteint

- ▶ **Les adresses enregistrées dans eVERA, la banque de données des Suisses de l'étranger, sont mises à jour.**

Les adresses du registre des Suisses de l'étranger ont été entièrement mises à jour au 31 mars 2018. Ces travaux sont dès lors terminés.

- ▶ **Le site Internet est optimisé, afin de rendre le guichet des prestations consulaires en ligne ainsi que l'application itineris plus conviviaux et attractifs.**

Le guichet en ligne DFAE a été remanié en 2018 pour être intégré, de façon bien visible, sur le site Internet du DFAE. De quoi faciliter encore les échanges entre les ressortissants suisses de l'étranger et la représentation compétente. Le remplacement prévu d'itineris n'est pas encore bouclé. Il n'est plus possible, en raison de sa conception et de restrictions contractuelles, de développer cette application aujourd'hui en usage. Les exigences auxquelles devra satisfaire sa remplaçante n'ont pas été élaborées à temps.

Département de l'intérieur

Objectif 1 : Améliorer la protection de la santé, promouvoir la qualité de vie et renforcer l'égalité des chances

Partiellement atteint

- ▶ **La loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO) entre en vigueur en deux étapes : les dispositions concernant les nouvelles tâches de la Confédération entrent en vigueur au 2^e trimestre 2018 et les autres dispositions le 1^{er} janvier 2019. ***

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance correspondante le 11 avril 2018 et décidé que la loi entrerait en vigueur début 2020. Sa décision se fonde sur la nécessité de ménager suffisamment de temps aux acteurs impliqués dans l'enregistrement des maladies oncologiques pour préparer l'exécution.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant l'introduction d'un système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet a expiré et a défini la suite de la procédure. ***

Le Conseil fédéral a adopté un programme visant à contenir les coûts le 28 mars 2018. Dans ce cadre, il a décidé d'intégrer le système de prix de référence dans le premier volet de mesures. Le projet a été mis en consultation jusqu'au 14 décembre 2018 ; les résultats n'étaient pas encore disponibles à la fin de l'année.

- ▶ **La consultation sur l'évolution des bases légales concernant les absences au travail des proches aidants est ouverte. ***

Le 27 juin 2018, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à l'avant-projet de loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches.

- ▶ **La procédure de consultation relative aux adaptations de la législation suisse sur les dispositifs médicaux à la réglementation de l'UE est ouverte. Parallèlement, l'ARM est actualisé. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi sur les produits thérapeutiques (nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux) le 30 novembre 2018 afin que le projet soit traité dans le cadre de la procédure d'urgence. Le message n'ayant été transmis au Parlement qu'à la fin novembre 2018, les dispositions détaillées proposées dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux et de l'ordonnance sur les essais cliniques de dispositifs médicaux (nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux) n'ont pas pu être envoyées en consultation avant la fin de l'année. La mise à jour de l'ARM a été discutée avec la Commission européenne en 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur le droit d'exécution concernant la loi fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant et le son (LRNIS).**

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 14 février 2018.

► **Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action radium 2015 à 2019 est adopté.**

Le rapport est prêt. Il ne pourra toutefois être soumis au Conseil fédéral que lorsque la question du cofinancement volontaire par l'industrie horlogère aura été clarifiée.

► **Le Conseil fédéral a adopté les modifications du droit d'exécution de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT) révisée.**

Le 21 septembre 2018, le Conseil fédéral a adopté les modifications du droit d'exécution relatif à la LPT révisée et a fixé la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Vu les résultats de la consultation et la nécessité de remanier sensiblement le projet, le Conseil fédéral a également décidé de repousser l'entrée en vigueur des dispositions sur l'intégrité, la transparence et l'obligation de répercuter.

► **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur les thèses défendues par la fondation Santé sexuelle Suisse (SSS) quant au développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent (en réponse au po. Regazzi 14.4115), le rapport « Halte au gaspillage de médicaments ! » (en réponse au po. du groupe PDC-PEV 14.3607), le rapport sur les effets des rayonnements de faible intensité des centrales nucléaires (en réponse au po. Fehr 08.3475) et le rapport « Traiter des personnes gravement malades avec du cannabis » (en réponse à la mo. Kessler 14.4164). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport en réponse au postulat Regazzi 14.4115 le 21 février 2018, le rapport en réponse au postulat Fehr Hans-Jürg 08.3475 le 2 mars 2018 et celui en réponse à la motion Kessler 14.4164 le 4 juillet 2018. Par contre, le rapport « Halte au gaspillage de médicaments ! » (en réponse au po. du groupe PDC-PEV 14.3607) n'a pas pu être soumis au Conseil fédéral, les travaux ayant entre-temps été suspendus au profit de dossiers politiques prioritaires (train d'ordonnances sur les produits thérapeutiques ; révision du droit sur les dispositifs médicaux).

► **La procédure de consultation relative à la modification de la loi sur les épizooties est ouverte.**

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 28 mars 2018.

► **La révision de l'ordonnance sur les épizooties est adoptée.**

Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les épizooties le 25 avril 2018.

Objectif 2 : Enrayer la hausse des coûts, améliorer la qualité des soins et renforcer la transparence dans le domaine de la santé

En majeure partie atteint

► **Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) en vue d'adapter les franchises en fonction de l'évolution des coûts est adopté. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 28 mars 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant l'admission des fournisseurs de prestations et il a décidé de la suite des opérations, avant d'adopter le message. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 9 mai 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur l'approbation de la Convention contre le trafic d'organes et de sa mise en œuvre (modification de la loi sur la transplantation) et décidé de la suite des opérations. ***

Les participants à la consultation ayant réservé un excellent accueil au projet (en particulier les cantons, compétents pour les poursuites pénales, et les acteurs de la médecine de la transplantation), il n'y a pas lieu pour le Conseil fédéral de rendre une décision sur la suite des opérations. Le message est en cours de rédaction.

- ▶ **La procédure de consultation sur le droit d'exécution de la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) est ouverte. ***

Le 10 octobre 2018, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative au droit d'exécution de la LPSan ainsi qu'aux révisions partielles afférentes des ordonnances sur les professions médicales et sur les professions de la psychologie.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur les objectifs du Plan directeur visant à renforcer la recherche et la technologie biomédicales et décidé de prendre, en cas de besoin, des mesures supplémentaires. ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « État des lieux 2018 » sur les mesures de la Confédération visant à renforcer la recherche et la technologie biomédicales lors de sa séance du 14 décembre 2018. Vu le poids de la recherche et de l'industrie biomédicales dans l'économie et le système de santé suisses, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le plan directeur, qui arrivera à terme en 2020. Il a chargé le DFI d'élaborer, d'ici juin 2020, un nouveau plan pour la période 2020 à 2025.

- ▶ **La « Stratégie Cybersanté Suisse 2.0 » est adoptée. ***

Le 14 décembre 2018, le Conseil fédéral a adopté la « Stratégie Cybersanté Suisse 2.0 2018 à 2022. Objectifs et mesures de la Confédération et des cantons pour diffuser le dossier électronique du patient et coordonner la numérisation autour du dossier électronique du patient », élaborée conjointement par la Confédération et les cantons. La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé s'est également ralliée à ces objectifs et mesures.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé des mesures et des prochaines étapes concernant la maîtrise des coûts de l'assurance obligatoire des soins. ***

Sur la base des mesures proposées dans le rapport d'experts publié à l'automne 2017, le Conseil fédéral a adopté un programme visant à contenir les coûts le 28 mars 2018. Il a décidé de scinder le projet en deux volets. La consultation sur le premier volet de mesures a été lancée le 14 septembre 2018, celle sur le second volet suivra.

- ▶ **Les modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) ainsi que celles de l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP) concernant le développement des critères pour la planification hospitalière et le complément des règles régissant la fixation des tarifs sont adoptées.**

Les travaux relatifs aux modifications de l'OAMal et de l'OCP ont été retardés suite aux discussions prolongées avec les cantons concernant les critères pour la planification.

- ▶ **Le rapport « Imposer des valeurs de mesure fiables et correctes dans le domaine de la santé » (en réponse au po. Kessler 12.3716), le rapport sur l'emploi de données de santé pour une couverture médicale efficiente et de haute qualité (en réponse au po. Humbel 15.4225) et le rapport « Rémunérations forfaitaires et budget global. Évaluation des systèmes en vigueur dans les cantons » (en réponse au po. CSSS-CN 14.3385) sont adoptés. ***

Le rapport « Imposer des valeurs de mesure fiables et correctes dans le domaine de la santé » (en réponse au po. Kessler 12.3716) a bien avancé mais doit encore être validé en interne au sein de l'administration. Le rapport sur l'emploi de données de santé pour une couverture médicale efficiente et de haute qualité (en réponse au po. Humbel 15.4225) n'a pas pu être achevé en raison de la complexité du sujet et, partant, de la nécessaire coordination des travaux avec d'autres services. Le rapport rédigé en réponse au po. CSSS-CN 14.3385 n'est pas disponible non plus, car un rapport d'experts a été commandé en amont pour faire le point sur la situation et les expériences dans les cantons. Sa finalisation a pris plus de temps que prévu.

Objectif 3 : Politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille et lutte contre la pauvreté

Atteint

- ▶ **Le message concernant l'initiative populaire fédérale « Pour un congé paternité raisonnable – en faveur de toute la famille » est adopté. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 1^{er} juin 2018.

- ▶ **La loi et l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants sont entrées en vigueur. ***

La loi et l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

- ▶ **Le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les allocations familiales (mise en œuvre de la mo. Seydoux-Christe 13.3650) est adopté. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la LAFam le 30 novembre 2018.

- ▶ **Le rapport sur l'évaluation et la clôture du programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté (y c. le rapport « Monitoring de la pauvreté en Suisse » et le rapport en réponse à la mo. du groupe socialiste 14.3890 « Stratégie visant à réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes de l'aide sociale ») est adopté. ***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 18 avril 2018, le rapport « Résultats du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014 à 2018 », donnant suite à la motion 14.3890 du groupe socialiste déposée le 25 septembre 2014.

Objectif 4 : Consolider les assurances sociales

Partiellement atteint

- ▶ **Le message concernant la modernisation de la surveillance dans le 1^{er} pilier et l'optimisation dans le 2^e pilier de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité est adopté. ***

Des entretiens approfondis ont été conduits avec les acteurs concernés pour éliminer autant que possible les divergences apparues lors de la consultation. Parallèlement, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a dû engager des ressources en personnel pour des dossiers plus urgents. Le message n'a pas pu être adopté avant la fin de 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral adopte les modifications d'ordonnance concernant la mise en exploitation de l'établissement compenswiss et met en vigueur la loi sur les fonds de compensation. ***

Le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté les dernières dispositions nécessaires au fonctionnement de l'établissement et les modifications d'ordonnance devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

- ▶ **Le message concernant la révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) est adopté. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message concernant cette réforme le 2 mars 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral adopte le rapport « Analyse de la situation des indépendants en matière de prévoyance professionnelle » (en réponse au po. CSSS-N 16.3908) et le rapport sur les interruptions de travail avant l'accouchement (en réponse au po. Maury Pasquier 15.3793). ***

Les recherches relatives au postulat 16.3908 CSSS-N sont achevées. Elles formeront la base du rapport du Conseil fédéral. Le 2 mars 2018, le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Congé prénatal. Interruptions de travail avant l'accouchement » en réponse au postulat 15.3793 Maury Pasquier. Il arrive à la conclusion que les interruptions de travail durant la grossesse sont financièrement bien couvertes et qu'il n'est pas nécessaire d'instaurer un congé prénatal dans le cadre du régime des APG.

Objectif 5 : Promouvoir l'égalité des personnes handicapées

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral adopte le rapport sur la politique en faveur des personnes handicapées (en réponse au po. Lohr 13.4245). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 9 mai 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral adopte le rapport relatif à la mise en œuvre du plan d'action *E-Accessibility* 2015 à 2017 ainsi qu'à l'accès à l'information et aux prestations de communication et de transaction de la Confédération proposées sur Internet.**

Pour rendre compte au Conseil fédéral de la mise en œuvre du plan d'action et de l'accessibilité numérique, le DFI a demandé une évaluation externe. Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport le 7 décembre 2018.

Objectif 6 : Renforcer la cohésion sociale et développer les relations culturelles

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral adopte – dans la mesure du possible – le message relatif à la participation de la Suisse au programme-cadre de l'UE « Europe Créative » pour la période 2014 à 2020. ***

Les négociations en vue d'une participation au programme 2014 à 2020 n'ont pas abouti à ce jour. Plusieurs points restent en suspens. Tout dépend notamment de l'avancement des négociations avec l'UE en vue d'un accord institutionnel. À ce stade, une participation au programme en cours ne paraît plus réaliste. Il convient de l'envisager pour la période suivante, qui commence en 2021, et de préparer, le cas échéant, un mandat de négociation dans ce sens. Le message n'a donc pas pu être adopté.

- ▶ **Le Conseil fédéral adopte le rapport relatif au postulat CSEC-N 14.3670 concernant le concept de renforcement des échanges linguistiques à l'école obligatoire et son financement. La mise en œuvre du concept démarre.**

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 14 décembre 2018. La mise en œuvre du concept est en cours.

- ▶ **Le Conseil fédéral adopte le rapport sur le potentiel que représente le secteur des jeux vidéo en Suisse pour la culture, la science et l'économie (en réponse au po. Fehr 15.3114). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 21 mars 2018.

Objectif 7 : Encourager l'égalité salariale entre femmes et hommes et lutter contre la violence fondée sur le genre

Partiellement atteint

- ▶ **La quatrième rencontre nationale avec les cantons et les communes afin d'encourager l'égalité salariale dans le secteur public a eu lieu.**

La rencontre a été reportée en 2019 afin de disposer des résultats de la révision de la loi sur l'égalité, actuellement en cours, lesquels sont nécessaires à l'organisation tant thématique que générale de cette manifestation.

- ▶ **Un concept de mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est élaboré de concert avec les cantons.**

Le concept de mise en œuvre a été élaboré et publié. Il a été présenté lors du congrès national consacré à la violence domestique organisé le 13 novembre 2018.

Objectif 8 : Assurer et développer la production statistique

En majeure partie atteint

- ▶ **Le rapport « Évolution démographique et conséquences pour l'ensemble du domaine de la formation » (en réponse au po. CSEC-N 12.3657) est adopté. ***

Le rapport a été terminé fin 2018, mais le Conseil fédéral n'a pas pu l'approuver, les analyses et descriptions complémentaires demandant plus de temps que prévu.

- ▶ **Les principes directeurs du programme pluriannuel de la statistique fédérale 2020 à 2023 sont élaborés dans le cadre du développement de la statistique fédérale, en tenant compte des éventuelles prescriptions découlant des réformes structurelles. Par ailleurs, des mesures visant à réduire la charge des entreprises par des enquêtes statistiques sont définies pour mettre en œuvre la motion 16.4011 « Numérisation. Éviter les récoltes de données en parallèle », et leur réalisation a débuté.**

La note de discussion « Système statistique suisse : perspectives de développement » recense les objectifs formulés dans ce contexte. Après une première discussion le 20 juin 2018, le Conseil fédéral a pris des décisions intermédiaires et attribué les mandats correspondants le 27 juin 2018.

Objectif 9 : Améliorer l'accès aux données de l'administration publique

Atteint

- ▶ **L'accès en ligne aux archives de la Confédération est prêt et sera activé en 2019.**

L'accès en ligne aux archives de la Confédération est prêt.

- ▶ **La stratégie en matière de libre accès aux données publiques pour les années 2019 à 2022 est adoptée. ***

Le Conseil fédéral a adopté la nouvelle stratégie le 30 novembre 2018.

Objectif 10 : Optimiser le cadre des prestations météorologiques et climatologiques

Atteint

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie est adoptée.**
Le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie le 21 novembre 2018. Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Département de justice et police

Objectif 1 : Migration et intégration

Atteint

- ▶ **Les travaux de mise en œuvre en vue de l'accélération des procédures d'asile (adoption des ordonnances ; réalisation du projet selon la planification) sont en cours. ***

Par sa décision du 8 juin 2018, le Conseil fédéral a adopté le troisième et dernier train de mesures nécessaire à la mise en œuvre de l'accélération des procédures d'asile, avec des dispositions détaillées sur le déroulement des procédures et la protection juridique. Les ordonnances entreront en vigueur le 1^{er} mars 2019. Toutes les nouvelles demandes d'asile seront alors traitées par des procédures rapides et équitables.

- ▶ **Les dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi sur les étrangers du 16 décembre 2016 (gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes) sont entrées en vigueur et les ordonnances correspondantes ont été adoptées. ***

Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur la gestion de l'immigration (art. 121a Cst.) et adopté les modifications d'ordonnances. Compte tenu des résultats de la consultation concernant l'ordonnance, le Conseil fédéral a décidé de procéder par étapes : une valeur seuil de 8 pour cent est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2017, qui passera à 5 pour cent le 1^{er} janvier 2020.

- ▶ **La modification de la loi sur les étrangers LEtr (Intégration) est entrée en vigueur avec deux volets échelonnés de mise en œuvre, et les ordonnances correspondantes ont été adoptées. ***

Le premier volet des modifications est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018 (décision du Conseil fédéral du 15 novembre 2017) et le second, le 1^{er} janvier 2019 (décision du Conseil fédéral du 15 août 2018).

- ▶ **La Suisse s'est engagée au niveau européen pour une application stricte de Schengen/Dublin et pour une clé solidaire de répartition en Europe des personnes à protéger.**

Dans le cadre du programme de relocalisation, la Suisse a accueilli au total 1500 requérants d'asile en provenance de Grèce ou d'Italie. Grâce à cette action, elle a gagné en crédibilité au niveau européen, mais aussi dans les discussions bilatérales, lorsqu'elle défend une répartition plus équitable des responsabilités dans l'espace Dublin. La Suisse soutient par ailleurs un projet en Italie et deux projets en Grèce dans les domaines de l'asile et du retour. Plusieurs rencontres bilatérales et multilatérales ont eu lieu, notamment avec l'Allemagne, l'Italie, la Norvège et l'Autriche.

- ▶ **L'accueil et l'intégration de 2000 personnes supplémentaires dans le cadre du programme de réinstallation décidé par le Conseil fédéral sont mis en œuvre conformément à ce qui était prévu et le Conseil fédéral a pris une décision concernant le long terme de l'accueil de groupes de réfugiés.**

Au 31 décembre 2018, 1594 personnes étaient arrivées en Suisse, dont 996 en 2018.

- ▶ **L'Agenda Intégration Suisse et une planification de sa mise en œuvre ont été élaborés avec les cantons et adoptés.**

L'Agenda Intégration a été adopté le 23 mars 2018 par la Conférence des gouvernements cantonaux et le 25 avril par le Conseil fédéral. Les travaux de mise en œuvre sont en cours conformément à la planification commune de la Confédération et des cantons.

Objectif 2 : Sécurité et lutte contre la criminalité

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur l'avant-projet de loi relatif aux précurseurs de substances explosibles et décidé de la suite de la procédure. ***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 30 novembre 2018 et chargé le DFJP de préparer un message.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la suite de la procédure concernant une loi fédérale relative aux mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) et décidé de la suite de la procédure. ***

Le message n'a pas pu être adopté avant la fin de l'année sous revue, car l'évaluation des nombreuses prises de position et réactions a pris plus de temps que prévu. En outre, ce dossier nécessite une plus grande coordination avec d'autres projets législatifs.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message de mise en œuvre de la directive révisée de l'UE sur les armes (développement de l'acquis de Schengen). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 2 mars 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'approbation et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son protocole additionnel et sur le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 14 septembre 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la procédure pénale.**

Le message n'a pas pu être adopté avant la fin de l'année sous revue en raison du temps supplémentaire qu'il a fallu pour analyser les résultats complexes de la consultation et pour traiter de nouvelles interventions parlementaires concernant la révision de la procédure pénale.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'harmonisation des peines et l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions révisé.**

Le Conseil fédéral a adopté le message le 25 avril 2018.

Objectif 3 : Coopération internationale en matière de justice et de police

Partiellement atteint

- ▶ **La consultation relative aux accords avec l'UE concernant la participation de la Suisse à la coopération fondée sur le traité de Prüm et l'accès des autorités suisses de poursuite pénale à Eurodac, et à l'accord avec les États-Unis concernant l'échange de données dactyloscopiques et ADN dans le but de combattre la criminalité grave (« Preventing and Combating Serious Crime », PCSC) est ouverte.**

Le Conseil fédéral a approuvé, le 7 décembre 2018, la signature de l'accord de Prüm et du protocole Eurodac. La consultation n'a pas encore pu être ouverte, la signature de l'accord par l'UE ayant pris du retard.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris une décision concernant la suite de la procédure relative à l'utilisation des données des passagers aériens (Passenger Name Record, PNR) à des fins de lutte contre la grande criminalité et le terrorisme.**

Les États de l'UE avaient jusqu'au mois de mai 2018 pour mettre en œuvre la directive relative à l'utilisation des données de passagers aériens à des fins de lutte contre la grande criminalité et le terrorisme. Désireux d'observer d'abord les expériences que feront les États de l'UE lors de la mise en œuvre de la directive PNR, le Conseil fédéral n'a pas encore pris de décision de principe.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de matches de football et autres manifestations sportives (STCE 218).**

Le Conseil fédéral a adopté le message le 20 juin 2018.

- ▶ **Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.**

En 2018, l'UE a notifié à la Suisse 38 développements de l'acquis de Schengen, dont l'un est aussi un développement de l'acquis de Dublin. La communication à l'UE des décisions suisses concernant la reprise a eu lieu dans tous les cas dans les délais impartis. Au total 32 des 38 développements de l'acquis de Schengen étaient de portée mineure, de sorte que le Conseil fédéral ou le département compétent a pu en décider la reprise lui-même ; un seul de ces 32 développements a nécessité l'adaptation ponctuelle d'une ordonnance (mise à jour d'un renvoi). La reprise et la mise en œuvre de six développements seulement nécessitent l'approbation du Parlement, amenant le Conseil fédéral à procéder aux échanges de notes requis « sous réserve de l'accomplissement des exigences constitutionnelles ». Les procédures sont en cours. Le message concernant l'approbation et la mise en œuvre des bases juridiques relatives au système d'entrée et de sortie (EES) a été transmis au Parlement le 21 novembre 2018 (règlements (UE) 2017/2225 et (UE) 2017/2226). Les autres procédures ne sont pas aussi avancées. Les deux consultations sur la reprise et la mise en œuvre du règlement (UE) 2018/1240 portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), d'une part, et sur les nouvelles bases légales relatives au SIS (règlements [UE] 2018/1860, [UE] 2018/1861 et [UE] 2018/1862), de l'autre, n'ont pas pu être ouvertes pendant l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'approbation et à la ratification du Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 23 mai 2018.

Objectif 4 : Cohésion sociale

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une révision du code civil (droit des successions, partie I).**

Le Conseil fédéral a adopté le message le 29 août 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message additionnel relatif à la révision partielle du code des obligations (amélioration de la protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur).**

Le Conseil fédéral a adopté le message additionnel le 21 septembre 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une modification de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; prévenir l'usage abusif de la procédure de faillite).**

Le message n'a pas pu être adopté pendant l'année sous revue. Compte tenu des réactions critiques recueillies lors de la consultation, des solutions alternatives ont dû être examinées.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi fédérale sur le droit international privé (arbitrage international).**

Le Conseil fédéral a adopté le message le 24 octobre 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la modification de la loi fédérale sur le droit international privé (successions internationales) et décidé de la suite de la procédure.**

La consultation a été menée en 2018. Au vu du résultat positif de celle-ci, il n'a pas été nécessaire de soumettre le rapport de consultation à l'approbation du Conseil fédéral. Ce rapport sera rendu public en même temps que le message.

Objectif 5 : Institutions de l'État

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la révision de la procédure civile et décidé de la suite de la procédure.**

Le rapport sur les résultats de la consultation n'a pas pu être présenté au Conseil fédéral pendant l'année sous revue. Ce retard est dû à l'ampleur et à l'hétérogénéité des résultats de la consultation. Le rapport de consultation ne sera pas présenté séparément au Conseil fédéral. Il sera rendu public lors de l'adoption du message.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant une base légale pour la mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme. ***

Compte tenu des résultats de la consultation, le DFAE travaille sur un nouveau modèle tenant compte des critiques exprimées. Il n'a dès lors pas été possible de rédiger le message.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant une révision de la loi sur la transparence.**

Pour assurer la cohérence du projet, décision avait été prise à la fin de 2017 d'attendre différents développements, notamment les résultats du projet pilote sur la procédure de médiation, lancé par le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, ainsi que les résultats de différentes révisions (loi fédérale sur les marchés publics, infrastructure ferroviaire). La décision de poursuivre ou non cette révision partielle va maintenant pouvoir être prise à la lumière de ces résultats désormais disponibles.

Objectif 6 : Place économique suisse

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur les moyens d'identification électronique reconnus par l'État (loi sur l'eID). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 1^{er} juin 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé la date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les jeux d'argent et adopté l'ordonnance de mise en œuvre.**

Le 7 novembre 2018, le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2019 l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les jeux d'argent et des ordonnances de mise en œuvre.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1 : Développement de l'armée (DEVA) et projets du domaine Défense

En majeure partie atteint

- ▶ **La nouvelle organisation des structures et des processus a été introduite. Les formations prévues sont créées. Les exigences en matière de prestations d'engagement et d'instruction sont fixées.**

Les nouvelles structures et les nouveaux processus sont opérationnels. Les formations sont créées. Les lacunes concernant l'alimentation en personnel doivent être progressivement comblées dans le délai de cinq ans prévu pour la mise en œuvre du DEVA, tout en équilibrant les sureffectifs et sous-effectifs des formations. Des standards sont fixés en ce qui concerne les prestations d'engagement et d'instruction.

- ▶ **Les exercices de mobilisation pour la mise en œuvre du modèle de disponibilité ont eu lieu. Après analyse, les retours d'expérience ont permis de tirer de premiers enseignements et de déduire les mesures pour 2019.**

Les exercices ont été effectués prioritairement avec les formations de milice à disponibilité élevée. Une première vérification de la mise en œuvre du DEVA a été faite en se référant à la feuille de route 2018 2022. Les mesures d'amélioration identifiées ont été consignées et leur réalisation a été initiée.

- ▶ **Le controlling de la mise en œuvre du DEVA adapté aux échelons est opérationnel.**

Le controlling de la mise en œuvre est opérationnel, conformément à la feuille de route 2018 à 2022 du DEVA.

- ▶ **Programme FITANIA (infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée) : Projet Centres de calcul DDPS/Confédération : le gros œuvre du centre de calcul CAMPUS de Frauenfeld est achevé.**

La réalisation se déroule comme prévu. Le gros œuvre du centre de calcul CAMPUS de Frauenfeld est achevé.

- ▶ **Programme FITANIA : Projet Réseau de conduite suisse : le renforcement de la dorsale (backbone), étape 2, et le raccordement des emplacements d'utilisateurs sont terminés.**

Le renforcement de la dorsale et le raccordement des emplacements d'utilisateurs se sont déroulés comme prévu.

- ▶ **Programme FITANIA : Projet Télécommunications de l'armée : les préparatifs en vue des acquisitions destinées à la réalisation de la troisième étape sont réalisés.**

Les travaux préparatoires des prochaines étapes d'acquisitions se sont déroulés comme prévu. La nouvelle planification est à l'origine du report de certaines acquisitions et d'adaptations du projet, tant du point de vue du contenu que de la quantité.

- ▶ **La mise en œuvre du Plan d'Action Cyberdéfense DDPS (PACD) se déroule comme prévu.**

Les instruments de pilotage stratégique du DDPS concernant la cyberdéfense ont atteint leur disponibilité de base et seront continuellement améliorés.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur la cyberdéfense militaire. ***

L'ordonnance sur la cyberdéfense militaire n'a pas encore été adoptée par le Conseil fédéral. La coordination entre tous les services concernés ayant pris plus de temps que prévu, le projet a pris un retard de quelques semaines.

Objectif 2 : Gestion des acquisitions et de l'immobilier du DDPS

Atteint

- ▶ **La mise en œuvre du projet d'optimisation des processus d'acquisition (OBP) au niveau de la Défense est terminée. La planification d'acquisitions conformes à la loi dans toutes les unités administratives du DDPS est établie.**

Le projet est clos. Des mesures d'optimisation sont prises avec la formation des coordinateurs des besoins. La gestion des clients et des mandats continue à être développée chez armasuisse.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la révision de la politique d'armement. ***

Les nouveaux principes fixés en matière de politique d'armement ont été adoptés par le Conseil fédéral le 24 octobre 2018.

- ▶ **La réalisation des projets de concentration et de transfert des infrastructures surnuméraires du parc principal au parc à disposition dans le cadre du concept de stationnement de l'armée a débuté.**

La concentration des sites ainsi que le transfert des infrastructures surnuméraires du parc principal au parc à disposition sont en cours.

Objectif 3 : Politique de sécurité / Réseau national de sécurité (RNS)

Atteint

- ▶ **Les étapes majeures et lignes directrices de l'exercice 2019 du Réseau national de sécurité (ERNS 19) ont été établies conformément au concept détaillé. Les vérifications du concept requises ont été réalisées, les lacunes identifiées et les corrections nécessaires engagées. Les documents relatifs à l'exercice ont été créés.**

Les préparatifs de l'exercice se sont déroulés selon la planification. Les rapports de situation 1 et 2 déjà établis ont été publiés en avril et septembre 2018. Le Groupe Sécurité, la police, la protection de la population (Confédération et cantons) ainsi que l'armée les utiliseront pour déterminer les besoins de coordination en prévision de menace terroriste de longue durée et pour régler les interfaces. Les résultats figurent dans le module d'exercice de la présentation électronique de la situation (PES).

Objectif 4 : Protection de la population et protection civile

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). ***

Le message relatif à la révision totale de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a été adopté par le Conseil fédéral le 21 novembre 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif au Réseau de données sécurisé (RDS) avec système d'accès aux données Polydata et remplacement de Vulpus. ***

Le message sur le crédit d'engagement pour un système national d'échange de données sécurisé (SEDS) a été adopté par le Conseil fédéral le 21 novembre 2018.

- ▶ **L'ordonnance sur les interventions ABCN a été adoptée par le Conseil fédéral et est entrée en vigueur.**

Le Conseil fédéral a adopté le 2 mars 2018 l'ordonnance sur l'État-major fédéral Protection de la population totalement révisée (auparavant ordonnance sur les interventions ABCN). Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018.

- ▶ **Le changement de technologie pour les composants nationaux du système radio de sécurité POLYCOM 2030 est terminé.**

Le Conseil fédéral a libéré, le 20 juin 2018, la deuxième tranche des crédits d'engagement destinés au projet informatique de maintien de la valeur de Polycom 2030. La fin du changement de technologie est reportée d'une année. Le contrat fixant les nouveaux délais ainsi que les éléments à livrer a été signé avec l'entreprise mandatée le 30 octobre 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a rendu sa décision concernant la marche à suivre pour le Réseau national de suivi de la situation.**

Le Conseil fédéral a décidé le 15 août 2018 d'intégrer le réseau de suivi de la situation au message pour un système national d'échange de données sécurisé.

- ▶ **Le Conseil fédéral a rendu sa décision concernant la marche à suivre pour le projet-pilote de communication sans fil à large bande.**

Le Conseil fédéral a décidé le 1^{er} décembre 2017 de publier au premier semestre 2019 une note de discussion à propos du projet-pilote de communication sans fil à large bande. Ce document est prêt.

Objectif 5 : Promotion du sport et bases légales dans le domaine du sport

En majeure partie atteint

- ▶ **Les concepts pour le remplacement de la banque de données nationale pour le sport (BDNS) sont prêts et la réalisation est initiée.**

Les concepts sont prêts. Un recours a été déposé contre la décision d'adjudication OMC et a été rejeté en octobre 2018. Suite à cette procédure, le projet a pris un retard encore indéterminé.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la candidature de la Suisse à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 23 mai 2018. Lors des votations du 10 juin, la population valaisanne a toutefois refusé de soutenir le projet « Sion 2026 ». Suite à ce résultat, Swiss Olympic a retiré sa demande de soutien à la Confédération.

Objectif 6 : Mensuration nationale

Atteint

- ▶ **Le maintien de la valeur et le développement de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) et du portail géographique correspondant (map.geo.admin.ch) sont garantis. L'automatisation du processus de mise à jour est opérationnelle pour l'intégration de nouvelles données.**

Le maintien de la valeur et le développement de l'infrastructure sont garantis et le processus permettant d'intégrer des nouvelles données a été automatisé. Le Conseil fédéral a autorisé le 8 juin 2018 de poursuivre jusqu'à fin 2025 le financement de l'exploitation en utilisant les ressources centrales allouées aux moyens informatiques.

- ▶ **Les travaux d'installation destinés à des expériences accessoires réalisés dans le cadre de l'extension du laboratoire souterrain du Mont Terri pour la recherche sur le stockage définitif de déchets radioactifs sont terminés.**

Les installations destinées aux expériences accessoires ont été réalisées comme prévu. Les travaux pour l'extension du laboratoire souterrain ont commencé le 12 mars 2018.

Département des finances

Objectif 1 : La Confédération pourvoit à l'équilibre de son budget et garantit des prestations étatiques efficaces

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en consultation le rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2016 à 2019 de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Il a en outre adopté le message concernant la dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges entre la Confédération et les cantons pour la période de contribution 2020 à 2023. ***

La procédure de consultation a été menée par le Conseil fédéral du 9 mars au 30 juin 2018, et le message concernant la modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) a été adopté le 28 septembre 2018. Dans ce message, le Conseil fédéral propose de changer le système de la péréquation financière. À l'avenir, le Parlement ne fixera plus tous les quatre ans les contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. Le montant des dotations sera désormais déterminé sur la base des dispositions légales. C'est pourquoi le Conseil fédéral propose une révision partielle de la PFCC.

- ▶ **Après avoir mené une discussion concernant la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, le Conseil fédéral a décidé s'il entend mener le projet de séparation des tâches et le cas échéant négocier un mandat pour l'organisation du projet avec les cantons. Il a en outre adopté le rapport sur la séparation des tâches entre la Confédération et les cantons (en réponse à la mo. CdF-N 13.3363). ***

Comme prévu, le Conseil fédéral a approuvé, le 28 septembre 2018, le rapport sur la séparation des tâches entre la Confédération et les cantons (en réponse à la motion CdF-N 13.3363). Celui-ci constate notamment certaines possibilités de désenchevêtrement au niveau des tâches communes. Le Conseil fédéral n'a pas encore décidé s'il souhaite donner suite à ce projet et a chargé le DFF de collaborer avec la CdC pour définir les prochaines étapes.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé en plusieurs étapes un train de mesures comportant des réformes structurelles. ***

Le Conseil fédéral a été informé, le 9 mars et le 9 mai 2018, des différents projets partiels relatifs aux réformes structurelles et a fixé le cap pour l'avenir de l'Office fédéral du logement le 1^{er} juin 2018. Le 29 août 2018, il a pris acte de l'état d'avancement des études menées au sein de chaque département et a adopté un train de réformes structurelles.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (suppression du délai d'échange des billets de banque). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 21 février 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie informatique de planification des ressources d'entreprise prévue pour 2023, ainsi que le message concernant sa mise en œuvre (programme SUPERB23). ***

Le 1^{er} juin 2018, le Conseil fédéral a pris acte de la stratégie informatique « ERP 2023 » et a demandé que des travaux supplémentaires soient effectués en vue de l'élaboration du message. Il s'agit notamment de déterminer les différentes options de mise en œuvre des modernisations prévues, d'identifier les applications spécialisées concernées et de préciser les effets sur les différents processus de soutien. En raison de ce besoin d'informations complémentaires, le Conseil fédéral n'a pas adopté le message pendant l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération. ***

Le Conseil fédéral a adopté la stratégie d'approvisionnement informatique 2018 à 2023 le 9 mars 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie « Nuage hybride de la Confédération ». ***

La phase d'analyse de la stratégie « Nuage hybride de la Confédération » est terminée. Le Conseil fédéral n'a pas adopté la stratégie durant l'année sous revue, car l'analyse a révélé que les stratégies et architectures informatiques de certains départements et la planification de la migration concernant le nouveau centre de calcul à Frauenfeld devaient être mieux coordonnées. Cela nécessite une nouvelle planification des contenus et des délais.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le programme « Consolidation de l'informatique pour les sites Internet de la Confédération ». ***

Le 16 mars 2018, le Conseil fédéral a approuvé le financement du programme et a adopté le modèle de marché du service standard Sites Internet.

- ▶ **Une analyse de la situation ainsi que des mesures visant à garantir un classement cohérent des postes au sein de l'administration fédérale ont été soumises au Conseil fédéral.**

Le 20 juin 2018, le Conseil fédéral a pris acte de l'analyse de la situation et a défini les mesures à prendre. Le 24 octobre 2018, il a approuvé la révision de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération et de l'ordonnance-cadre relative à la loi sur le personnel de la Confédération.

- ▶ **Les bulletins de versement avec code QR peuvent être utilisés pour effectuer des paiements entrants au sein de l'ensemble de l'administration fédérale. Un concept concernant les bulletins de versement avec code QR utilisés pour effectuer des paiements sortants a été élaboré.**

La saisie par ordinateur de factures entrantes munies d'un code QR ne pourra pas être mise en place d'ici à la fin de l'année 2018. Leur introduction par les prestataires suisses de services financiers a pris du retard. Le concept technique pour les bulletins de versement entrants avec code QR a été établi au sein de la Confédération. La phase de réalisation sera lancée dès que les conditions techniques seront satisfaites au niveau de la place financière suisse. En raison des circonstances extérieures, le concept concernant les bulletins de versement sortants avec code QR n'a pas pu être élaboré durant l'année sous revue.

Objectif 2 : La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au Projet fiscal 2017. ***
Le 21 mars 2018, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation portant sur le Projet fiscal 2017 et a adopté le message correspondant.
- ▶ **Le Conseil fédéral s'est prononcé sur les prochaines étapes de la réforme de l'imposition des couples mariés. ***
Le 21 mars 2018, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille).
- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en consultation la réforme du système de garantie des dépôts et a adopté le message relatif à la modification de la loi sur les banques. ***
Les travaux relatifs au projet se sont révélés plus longs que prévu, notamment en ce qui concerne les prescriptions matérielles visant à réduire le délai de remboursement des dépôts. En outre, les dispositions relatives à l'insolvabilité des banques, qui ont été retirées du projet de LFin et de LFin par le Parlement à l'été 2018, ont dû être remaniées et intégrées dans le projet de loi. Le 10 octobre 2018, le Conseil fédéral a été informé de ces raisons qui ont empêché l'ouverture de la consultation durant l'année sous revue.
- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en consultation la révision sur la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et a adopté le message y afférent. ***
Le Conseil fédéral n'a ouvert la consultation sur la loi sur la surveillance des assurances que le 14 novembre 2018, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, les discussions techniques préparatoires entre les autorités, les entreprises d'assurance et les intermédiaires d'assurance ont fait émerger un plus grand nombre de questions que prévu. Deuxièmement, le retrait des règles de comportement pour le secteur de l'assurance de la LFin (votation finale des Chambres fédérales du 15 juin 2018) et leur intégration dans la révision partielle de la LSA ont nécessité un nouveau calendrier. Il n'a donc pas été possible de soumettre le message durant l'année sous revue.
- ▶ **Le Conseil fédéral a conclu d'autres accords bilatéraux concernant l'échange automatique de renseignements (EAR) en matière fiscale avec des États partenaires, pour autant que ces accords soient cohérents avec sa stratégie visant à maintenir l'intégrité et la compétitivité de la place financière. Il a en outre adopté les messages correspondants. ***
Le 9 mai 2018, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Singapour et Hong Kong à partir de 2018/2019 et avec d'autres États partenaires à partir de 2019/2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a signé au moins trois nouvelles conventions contre les doubles impositions (CDI) ou trois protocoles d'amendement des CDI existantes. ***

Deux CDI ont été signées pendant l'année sous revue : l'une avec l'Arabie saoudite, l'autre avec le Brésil. La signature des conventions dépend de la volonté des États partenaires. En 2018, le Conseil fédéral a approuvé la signature de quatre autres CDI ou protocoles d'amendement. Cependant, les États partenaires n'étaient pas encore prêts à signer pendant l'année sous revue.

- ▶ **Les procédures amiables selon les conventions contre les doubles impositions sont effectuées conformément aux directives de l'organisme international compétent en la matière (les processus ont été définis et implémentés).**

Les procédures amiables sont effectuées conformément aux directives.

- ▶ **Les procédures d'équivalence avec l'UE concernant les domaines suivants sont en cours : les activités transfrontalières des investisseurs professionnels, la réglementation des dérivés, les dépositaires centraux et une extension à la Suisse de l'accès au marché européen en matière de fonds alternatifs.**

Dans les domaines des activités transfrontalières des investisseurs professionnels, de la réglementation des dérivés et de l'extension de l'accès au marché européen en matière de fonds alternatifs, la Commission européenne n'a pas poursuivi les travaux avec la Suisse en 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) concernant la déchéance du droit au remboursement de l'impôt anticipé. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 28 mars 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD) concernant le calcul de la réduction pour participation en cas d'émission d'instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 14 février 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport « Loi sur les produits de construction. Mise en œuvre compatible avec les intérêts des PME » (en réponse au po. Fässler 15.3937). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 9 mars 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle évaluation, sous forme de rapport, de la situation dans le secteur suisse des matières premières. ***

Le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Secteur suisse des matières premières : état des lieux et perspectives ».

Objectif 3 : La Suisse crée les conditions-cadres nécessaires pour que la numérisation puisse contribuer à garantir et à accroître la prospérité

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a défini les grandes lignes de la prochaine stratégie suisse de cyberadministration. ***

Le Conseil fédéral a approuvé ces principes le 14 novembre 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur la promotion de la numérisation dans le domaine de la réglementation (en réponse au po. Landolt Martin 16.3256). Il a également mené une discussion au sujet d'éventuelles mesures supplémentaires dans le domaine des technologies financières digitales (FinTech) et fixé de potentiels champs d'action supplémentaires. ***

Le 27 juin 2018, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la promotion de la numérisation dans le domaine de la réglementation. En ce qui concerne les technologies financières numériques (FinTech), le Conseil fédéral n'a pas mené de discussion mais a approuvé, le 7 décembre 2018, un rapport consacré au cadre juridique régissant la blockchain et la distributed ledger technology (DLT) dans le secteur financier. Il a chargé le DFF et le DFJP d'élaborer un projet destiné à la consultation, portant sur la mise en œuvre des mesures de réglementation identifiées dans le rapport.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport « Une étude prospective sur l'impact de la robotisation de l'économie sur la fiscalité et le financement des assurances sociales » (en réponse au po. Schwaab 17.3045). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 7 décembre 2018.

Objectif 4 : La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a conclu des conventions avec certains États partenaires concernant les conditions d'accès des prestataires de services financiers aux marchés étrangers. ***

Les discussions avec la France et l'Italie se sont poursuivies. Le dialogue avec le Royaume-Uni sur les questions financières dans le cadre de la stratégie « Mind the Gap » du Conseil fédéral a également progressé.

- ▶ **Le Conseil fédéral a été informé de l'approfondissement des relations financières avec le Royaume-Uni. Les lignes directrices de la stratégie visant à éviter l'apparition de vides juridiques après le Brexit ont en outre été définies. Un accord – ou du moins une solution provisoire – a par ailleurs été trouvé en ce qui concerne le maintien des réglementations actuelles et l'éventuelle introduction de nouvelles réglementations pour les activités financières réalisées à partir de la Suisse au Royaume-Uni.**

Un échange régulier sur les relations financières bilatérales a été établi avec le Royaume-Uni dans le but de discuter de l'approfondissement des relations financières et des moyens d'éviter les vides juridiques. Dans le cadre de la stratégie « Mind the Gap », des solutions destinées à remplacer l'accord entre la Suisse et l'UE sur l'assurance directe et les décisions d'équivalence rendues par l'UE ont été élaborées. Le Royaume-Uni a en outre confirmé la conception commune de la poursuite de l'échange automatique de renseignements sur la base des accords multilatéraux actuels. Le Conseil fédéral a été informé de cette évolution.

- ▶ **La Suisse a participé à la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 qui s'est tenue sous la présidence de l'Argentine. Elle a travaillé activement au renouvellement de sa participation en 2019.**

La Suisse a participé activement aux réunions des ministres des finances du G20, présidé par l'Argentine, et aux autres réunions et groupes de travail dans le cadre du volet financier du G20. Elle a par ailleurs été invitée à participer au volet financier du G20 2019, qui sera présidé par le Japon.

- ▶ **Le Conseil fédéral a été informé de la concrétisation des tâches du groupe de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et des priorités fixées dans le cadre du mandat actuel. Il a également pris connaissance d'une analyse sectorielle des risques.**

Le Conseil fédéral a été informé le 7 décembre 2018 des tâches accomplies par le GCBF (groupe de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme) durant l'année sous revue. Le 1^{er} juin 2018, il a pris acte du rapport sur le risque de blanchiment d'argent associé aux personnes morales.

Objectif 5 : La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel qu'offre la main d'œuvre indigène est mieux exploité

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'imposition des frais de garde des enfants par des tiers. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 9 mai 2018.

Objectif 6 : La Suisse veille à ce que ses infrastructures de transports et de communications répondent aux besoins, soient fiables et disposent d'un financement solide

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi sur la vignette autoroutière (vignette électronique). ***

En été 2017, le Conseil fédéral a mené une consultation concernant la révision de la loi sur la vignette autoroutière (LVA). Les avis divergents ont montré qu'une perception uniquement électronique ne serait pas bien acceptée. Le 21 novembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de ne pas remplacer complètement la vignette autocollante actuelle, mais de proposer une vignette électronique facultative. Il a chargé le Département fédéral des finances d'élaborer un message en ce sens d'ici au milieu de l'année 2019.

Objectif 7 : La Suisse renforce la cohésion des régions et favorise la compréhension mutuelle entre les cultures et entre les communautés linguistiques

Atteint

- ▶ **En vue de l'élaboration du rapport d'évaluation 2019 sur la promotion du plurilinguisme, l'évaluation a été structurée et les priorités (critères et indicateurs) définies.**

L'évaluation a été structurée et les priorités (critères et indicateurs) définies (modèle d'impact).

Objectif 8 : Développement de l'informatique de la Confédération

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé, dans le cadre du modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul, quels autres centres de calcul ou locaux abritant des serveurs de l'administration fédérale centrale doivent être transférés dans le réseau et dans quels délais ce transfert doit avoir lieu.**

En 2018, le Conseil fédéral n'a pas pu décider quels autres centres de calcul ou locaux abritant des serveurs de l'administration fédérale centrale doivent être transférés dans le réseau et dans quels délais. La phase d'analyse a révélé que les stratégies et architectures informatiques de certains départements et la planification de la migration concernant le nouveau centre de calcul à Frauenfeld devaient être mieux coordonnées. Cela nécessite une nouvelle planification des contenus et des délais.

- ▶ **Les projets de migration et de déménagement ont été élaborés en vue du remplacement de plusieurs centres de calcul de l'administration fédérale civile et de la migration de l'infrastructure informatique vers le centre de calcul « Campus » à Frauenfeld, et les modifications des applications et services ont été conçues.**

L'OFIT a élaboré les projets de migration et de déménagement et a lancé la phase de réalisation à Berne, avec une représentation réduite du centre de calcul « Campus » (« CAMPUS-Klein »). Les modifications des applications et des services jugées nécessaires au sein de l'OFIT seront réalisées avec les responsables d'applications dans le cadre du cycle de vie des applications. Sur la base de l'architecture du système déjà développée, le CSI-DFJP enregistrera, dans un premier temps, des copies de toutes les données et sauvegardes dans le centre de calcul « Campus » et mettra également en place une infrastructure de base dans le cadre d'une préparation aux catastrophes.

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

Objectif 1 : La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité

En majeure partie atteint

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le frein à la réglementation (en réponse au po. Caroni 15.3421). ***

Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Frein à la réglementation : possibilités et limites de différents modèles et approches » (donnant suite au postulat Caroni 15.3421).

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la procédure d'accès aux marchés fermés de la Confédération (en réponse au po. Caroni 15.3398). ***

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a chargé un bureau d'étude externe de déterminer si le droit fédéral garantit dans tous les cas une procédure de sélection équitable, transparente et non discriminatoire en ce qui concerne l'accès aux marchés fermés. Le rapport n'a pas pu être remis au Conseil fédéral au cours de l'année sous revue.

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les aides publiques en Suisse (en réponse au po. Groupe libéral-radical 15.3387). ***

Le chapitre consacré à l'empreinte de l'État au niveau fédéral a été rédigé dans le courant de 2018. Pour rédiger la partie consacrée à l'empreinte de l'État au niveau cantonal, le SECO a confié une étude à un mandataire externe. Le rapport donnant suite au postulat n'a pas pu être remis au Conseil fédéral au cours de l'année sous revue.

▶ **Les mesures de réforme décidées dans le cadre de la nouvelle politique de croissance sont mises en œuvre dans les délais fixés.**

Le 20 décembre 2017, le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur l'état de mise en œuvre de la politique de croissance 2016 à 2019. La majorité des mesures de réforme sont en bonne voie. La mise en œuvre des autres mesures s'est poursuivie en 2018.

▶ **Les mesures de la nouvelle stratégie touristique de la Confédération sont concrétisées et leur mise en place a commencé.**

Dans le cadre de la concrétisation et de la mise en œuvre de la stratégie touristique de la Confédération adoptée en 2017, le SECO a mis l'accent, en 2018, sur la communication et la transmission des connaissances, ainsi que sur l'encouragement de l'entrepreneuriat.

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises (en réponse à la mo. Comte 15.3792). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 14 février 2018.

- ▶ **Les mesures visant à mettre en œuvre la décision sur la concurrence à l'exportation adoptée lors de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2015, sont mises en vigueur au 1^{er} janvier 2019, et l'OMC a été informée des modifications de la Liste d'engagements LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des subventions à l'exportation. ***

Le 21 septembre 2018, le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2019 l'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (nouveau titre : loi fédérale sur l'importation de produits agricoles transformés). Il met ainsi en œuvre la décision de l'OMC dans le droit national. Le 2 mai 2018, la Suisse avait soumis à l'OMC la version révisée de la Liste d'engagements LIX-Suisse-Liechtenstein, qui a pris effet le 2 août 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé les valeurs de référence pour la politique agricole à partir de 2022.**

Le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes le 15 juin 2018 et ouvert une consultation sur le sujet le 14 novembre 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en œuvre de premières mesures en vue de la réduction de la protection douanière dans le domaine agroalimentaire.**

Dans le contexte de la vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole, le Conseil fédéral a décidé de séparer la question de l'accès aux marchés de celle de l'évolution de la politique agricole. Par conséquent, il faudra déterminer pour chaque accord de libre-échange si une réduction ponctuelle et partielle de la protection douanière s'appliquant aux produits agricoles et aux denrées alimentaires est nécessaire. Au cours de l'année sous revue, la conclusion de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie est à souligner. En outre, le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de modifier le droit de douane minimal sur le sucre dans le cadre de mesures provisoires en faveur de la culture des betteraves sucrières.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'initiative populaire « Davantage de logements abordables ». ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 21 mars 2018.

Objectif 2 : La Suisse assure de bonnes conditions générales afin que la numérisation permette de préserver et de développer la prospérité

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur l'analyse de la « compatibilité numérique » des lois importantes sur le plan économique et l'indication de la nécessité d'une révision (« test de compatibilité numérique »). ***

Le 29 août 2018, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de l'enquête « Test de compatibilité numérique » conduite par le DEFR. Parallèlement, il a décidé de procéder à un examen approfondi de mesures visant à réduire les obstacles en matière d'exigences légales d'ordre formel.

- ▶ **Les mesures proposées dans le rapport sur les principales conditions générales pour l'économie numérique (test lié à la numérisation, politique de la concurrence, droit du bail, enjeux liés au système éducatif) sont mises en œuvre.**

Les mesures proposées sont mises en œuvre. Le 29 août 2018, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de l'enquête « Test de compatibilité numérique » conduite par le DEFR.

Objectif 3 : La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel qu'offre la main-d'œuvre indigène est mieux exploité

Partiellement atteint

- ▶ **La procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur les Écoles Polytechniques Fédérales est ouverte. ***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la révision partielle de la loi sur les EPF le 21 novembre 2018.

- ▶ **De nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR) dans le domaine de la numérisation sont lancés. ***

Par voie de décision du 21 septembre 2018, le Conseil fédéral a procédé au lancement du nouveau PNR « Transformation numérique ».

- ▶ **D'autres mesures concernant la numérisation dans le domaine de la formation, d'une part, et dans celui de la recherche et de l'innovation, d'autre part, sont prêtes.**

Les mesures arrêtées par le Conseil fédéral conformément au plan d'action « Numérisation » pour les années 2019 et 2020 ont été déployées. Elles concernent huit champs d'action dans les domaines formation, recherche et innovation relevant de la responsabilité exclusive de la Confédération ou de celle partagée entre la Confédération et les cantons.

- ▶ **Le pilotage d'Innosuisse est assuré conformément aux objectifs stratégiques 2018 à 2020 assignés par le Conseil fédéral à l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse).**

Dans le contexte de la surveillance technique exercée par le Conseil fédéral, le DEFR a mené les entretiens du propriétaire avec Innosuisse (bilan intermédiaire). Il en ressort qu'Innosuisse est sur la bonne voie quant à la réalisation des objectifs stratégiques. Le « Rapport du Conseil fédéral sur la réalisation des objectifs stratégiques pour Innosuisse pendant l'exercice 2018 » n'a pas pu être présenté au Conseil fédéral au cours de l'année sous revue.

- ▶ **La procédure de consultation relative à une base légale adéquate pour l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) est ouverte. ***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur le projet de la nouvelle base légale de l'IFFP le 7 décembre 2018.

- ▶ **Le rapport sur l'éducation en Suisse 2018 est publié.**
Le rapport 2018 sur l'éducation en Suisse élaboré par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) a été présenté au public le 19 juin 2018.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la version actualisée de la stratégie internationale de la Suisse dans le domaine FRI. ***
La version actualisée de la stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation a été approuvée par le Conseil fédéral le 4 juillet 2018.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la participation de la Suisse à l'Institut Laue-Langevin (ILL) en tant que pays membre à titre scientifique pour la période 2019 à 2023. ***
En raison de retards pris dans les négociations entre la Suisse et l'ILL, le Conseil fédéral n'a pas encore pu avaliser cette participation.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé l'arrêté relatif à la répartition des coûts d'exploitation de la Source européenne de spallation ERIC entre les États membres avant et pendant l'exploitation. ***
En raison de retards pris dans la recherche d'un consensus entre les États membres de la Source européenne de spallation ERIC, la répartition des coûts d'exploitation n'a pas encore été arrêtée. Les négociations se poursuivent. Une décision du Conseil fédéral n'a pas pu intervenir pendant l'année sous revue.

Objectif 4 : La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

En majeure partie atteint

- ▶ **La politique de libre-échange est renforcée par l'extension du réseau d'accords de libre-échange et par le développement des accords existants. ***
Les accords de libre-échange (ALE) avec la Géorgie et les Philippines sont entrés en vigueur respectivement les 1^{er} mai et 1^{er} juin 2018. Le 21 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté les messages relatifs, d'une part, à l'ALE scellé avec l'Équateur et, d'autre part, à celui actualisé avec la Turquie. Ces deux accords ont été signés lors de la réunion ministérielle de l'AELE du 25 juin 2018. L'ALE avec l'Indonésie a été signé le 16 décembre 2018, à Jakarta. En novembre 2018 a eu lieu le sixième tour de négociations entre l'AELE et le Mercosur. Les travaux ont bien progressé dans l'ensemble. Les contacts pris avec l'Inde se sont encore intensifiés au cours de l'année. Les deux parties ont exprimé leur volonté de conclure rapidement ces négociations. En mai 2018 s'est déroulé le seizième tour de négociations avec le Vietnam, et quelques progrès ont pu être accomplis. Mais, pour que ces négociations puissent aboutir, il reste encore à faire converger les positions dans un certain nombre de domaines. Par contre, les négociations n'ont pas pu être poursuivies avec la Malaisie, en prise avec des problèmes de politique intérieure ; les contacts se sont limités à des discussions entre chefs négociateurs. Les négociations en vue de la révision de l'ALE conclu avec le Mexique n'ont pas pu non plus être poursuivies ; le dernier tour de négociations date de juin 2017. La poursuite des négociations par le Mexique reste conditionnée à un rapprochement

substantiel des positions dans le domaine de l'accès aux marchés des produits agricoles. Par ailleurs, les États de l'AELE ont entamé en janvier 2018 des négociations en vue d'actualiser l'ALE conclu avec l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) ; trois tours de négociations ont eu lieu à ce jour. Les négociations prévues avec le Chili durant l'année sous revue n'ont pas encore débuté. Le processus exploratoire avec le Canada concernant un possible développement de l'accord en vigueur a progressé. Enfin, les États de l'AELE ont tenu une cinquième réunion avec les États-Unis dans le cadre de leur dialogue de politique commerciale, et la Suisse a mené en octobre 2018 des entretiens exploratoires en vue d'un éventuel ALE avec ce partenaire.

- ▶ **Dans le cadre de l'OMC, l'ordre commercial multilatéral, qui est public et basé sur des règles, est renforcé et développé au cours de négociations. Le cas échéant, les décisions adoptées lors de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC sont mises en œuvre. ***

L'OMC se trouve au centre des divergences actuelles qui entourent la politique commerciale. Elle subit une pression particulière de la part des États-Unis, qui accusent l'organisation d'être incapable de faire face aux défis actuels. En réponse à ces critiques, plusieurs membres de l'OMC ont lancé des initiatives en vue de réformer l'institution. À l'initiative du Canada, treize membres de l'OMC, dont la Suisse, ont organisé une réunion ministérielle à Ottawa, le 25 octobre 2018. Au chapitre des négociations, les domaines des subventions à la pêche et de l'agriculture, en particulier, ont suscité beaucoup d'intérêt parmi les membres. Les initiatives lancées à l'occasion de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC ont connu différents développements en 2018. Le processus exploratoire sur le commerce électronique a reçu le plus grand soutien. Les 73 membres de l'OMC qui y participent ont achevé une grande partie des travaux préparatoires. Des réunions régulières ont également été organisées sur le thème des microentreprises et des PME. Toutefois, aucun progrès significatif n'a été réalisé à ce jour dans les domaines de la facilitation des investissements et de la réglementation des services au niveau national.

- ▶ **Les négociations concernant l'Accord plurilatéral sur le commerce des services (ACS) ont abouti, l'accord est, si possible, signé et, le cas échéant, le message approuvé. ***

Les négociations ont été suspendues en décembre 2016. Il n'y a eu aucune activité dans le cadre du processus de négociation de l'ACS depuis lors.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle évaluation, sous forme de rapport, de la situation dans le secteur suisse des matières premières. ***

Le rapport a été approuvé par le Conseil fédéral le 30 novembre 2018.

- ▶ **Les négociations en vue d'un accord de coopération en matière de concurrence avec l'Allemagne et, éventuellement, d'autres pays voisins sont engagées.**

Après la conclusion des entretiens exploratoires à la fin de 2017, l'ouverture des négociations a été retardée du côté allemand pour des raisons de calendrier.

Objectif 5 : La Suisse renouvelle et développe ses relations politiques et économiques avec l'UE

Partiellement atteint

- ▶ **Les négociations en vue d'un accord institutionnel seront poursuivies et, le cas échéant, le Conseil fédéral adoptera le message à ce sujet. ***

En 2018, les négociations institutionnelles qui s'étaient poursuivies sur la base du mandat existant (précisé par le Conseil fédéral le 2 mars 2018) ont pu aboutir à un résultat de négociations au niveau technique. Lors de sa séance du 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a pris acte du texte arrêté avec l'UE. Il a chargé le DFAE, en collaboration avec le DEFR et le Président de la Confédération, de consulter ce projet de texte auprès des acteurs de politique interne concernés. Le message n'a par conséquent pas pu être adopté en 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la deuxième contribution à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie, destinée à une sélection d'États membres de l'UE. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 28 septembre 2018.

- ▶ **Plusieurs mesures ont été prises pour garantir le bon fonctionnement de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE de 1972, y compris du protocole n° 2 concernant certains produits agricoles transformés (révisé en 2004), de l'accord relatif aux échanges de produits agricoles de 1999, de l'accord sur les marchés publics de 1999 et de l'accord de coopération en matière de concurrence de 2013. ***

L'accord de libre-échange de 1972 entre la Suisse et l'UE fonctionne bien dans l'ensemble. Durant l'année sous revue, l'UE a introduit des mesures de sauvegarde provisoires sur les importations d'acier et des mesures de surveillance sur les importations d'aluminium. Lors de plusieurs interventions tout comme à l'occasion de réunions ordinaires et extraordinaires du comité mixte, la Suisse a demandé, à titre prioritaire, à être exemptée de ces mesures et, à titre subsidiaire, à ce que celles-ci ne restreignent pas le commerce bilatéral et respectent donc l'accord de libre-échange. Elle a pu mener des discussions constructives avec l'UE au sujet de l'adaptation annuelle des prix de référence prévue par le protocole no 2, laquelle a pris effet le 1^{er} mai 2018. Le comité mixte Suisse-UE relatif aux marchés publics s'est réuni le 23 mai 2018. L'accord de coopération en matière de concurrence de 2013, devenu un instrument important de la COMCO, n'a posé aucun problème d'application en 2018.

- ▶ **L'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité de 1999 (dispositifs médicaux), qui vise à réduire les obstacles techniques au commerce, est actualisé.**

Le contrôle de l'équivalence technique n'étant pas encore terminé, les travaux n'ont pas pu être achevés avant la fin de l'année 2018.

- ▶ **À la lumière de l'évolution des relations entre l'UE et le Royaume-Uni, des décisions ont été prises en vue de maintenir les rapports dans les domaines du commerce, de la recherche et de la formation, et les messages nécessaires sont approuvés. ***

Le 14 décembre 2018, le Conseil fédéral a approuvé le texte de l'accord qui permettra la poursuite des relations économiques et commerciales avec le Royaume-Uni après sa sortie de l'UE. Il n'est cependant pas parvenu à finaliser la signature de l'accord et l'adoption du message s'y rapportant durant l'année sous revue.

Objectif 6 : La Suisse renforce son action en faveur de la coopération internationale et son rôle d'État hôte d'organisations internationales

En majeure partie atteint

- ▶ **Les moyens destinés à la reconstitution du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) sont décidés. ***

Au cours de l'année sous revue, le Conseil fédéral a renouvelé le soutien financier de la Suisse au FIDA pour les années 2019 à 2021. Le Conseil du FVC ne s'est prononcé qu'en octobre sur la reconstitution du fonds, après avoir procédé à des clarifications à l'interne ; les négociations portant sur la reconstitution du fonds n'ont donc pas pu avoir lieu avant la fin de l'année sous revue.

- ▶ **Le mandat de négociation concernant l'augmentation du capital du Groupe de la Banque mondiale (BIRD et SFI) est approuvé.**

Le 18 avril 2018, le Conseil fédéral a approuvé la participation de la Suisse à l'augmentation de capital du Groupe de la Banque mondiale (BIRD et SFI).

Objectif 7 : La Suisse fait une utilisation rationnelle du sol et des ressources naturelles et garantit un approvisionnement énergétique durable

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Étude de l'impact du glyphosate en Suisse » (en réponse au po. CSEC-N 15.4084). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 9 mai 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la révision totale des dispositions d'exécution dans le domaine phytosanitaire.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 31 octobre 2018 la révision totale de l'ordonnance sur la santé des végétaux, en même temps qu'une série d'autres ordonnances agricoles.

Objectif 8 : Service civil

Atteint

- ▶ **La procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur le service civil (LSC) est ouverte. ***

Le Conseil fédéral a ouvert le 20 juin 2018 la procédure de consultation concernant la révision de la LSC. La consultation a pris fin le 11 octobre 2018.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1 : La Suisse veille à ce que ses infrastructures de transport répondent aux besoins, soient fiables et disposent d'un financement solide

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'étape d'aménagement 2030 à 2035 de l'infrastructure ferroviaire. ***

Le message du Conseil fédéral relatif à l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire a été adopté le 31 octobre 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits en faveur de l'étape d'aménagement 2018 du programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES), des projets d'envergure réalisés sur le réseau des routes nationales, et de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des routes nationales. ***

Par décision du 14 septembre 2018, le Conseil fédéral a adopté le message relatif au plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2020 à 2023, à l'étape d'aménagement 2019 pour les routes nationales et au crédit d'engagement.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2019. ***

Le 14 septembre 2018, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération.

- ▶ **La consultation relative à l'introduction d'une redevance sur les véhicules électriques est terminée. ***

La redevance sur les véhicules électriques prévue dans le cadre du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) a été suspendue jusqu'à nouvel ordre, étant donné qu'il faut tout d'abord promouvoir la mobilité électrique et que le FORTA n'a pas besoin de recettes supplémentaires au vu de ses liquidités.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur l'expropriation. ***

Le 1^{er} juin 2018, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur l'expropriation.

- ▶ **La consultation sur la réforme du transport régional de voyageurs est ouverte. ***

La consultation sur la réforme du transport régional de voyageurs n'a pas pu être ouverte comme prévu, l'affaire CarPostal, rendue publique en février 2018, ayant requis des vérifications supplémentaires dans le domaine des examens sous l'angle des statuts et du droit des subventions.

- ▶ **La consultation en vue de la révision du droit de la responsabilité civile ferroviaire est ouverte. ***

La consultation en vue de la révision du droit de la responsabilité civile ferroviaire n'a pas pu être ouverte comme prévu, l'état des ressources à l'Office fédéral des transports ayant requis une extension du délai.
- ▶ **La partie conceptuelle du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique est adoptée par le Conseil fédéral. ***

La partie conceptuelle du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) n'a pas pu être adoptée par le Conseil fédéral en 2018. Le projet accuse un retard de six mois sur le calendrier en raison de la consultation des milieux de l'aviation.
- ▶ **La fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Genève est adoptée par le Conseil fédéral. ***

Par décision du 14 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté la fiche PSIA de l'aéroport de Genève. Désormais, cet aéroport national dispose d'un cadre général d'exploitation et de développement à l'horizon 2030.
- ▶ **La consultation relative à la révision de la loi sur la circulation routière est ouverte.**

La procédure de consultation n'a pas pu être lancée en 2018, car les travaux préparatoires ont pris plus de temps que prévu.
- ▶ **Le premier train de mesures concernant la formation à la conduite est adopté.**

Par décision du 14 décembre 2018, le Conseil fédéral a adopté et mis en vigueur la révision de la formation à la conduite.
- ▶ **La révision des prescriptions en matière de véhicules routiers est adoptée.**

Par décision du 21 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté et mis en vigueur les nouveautés concernant les prescriptions applicables aux véhicules et l'introduction d'un nouveau tachygraphe.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les rapports « Simplifier la procédure d'autorisation pour les chauffeurs professionnels » (en réponse au po. du groupe libéral radical 14.3301)* et « Réduction de l'assujettissement des entreprises touristiques de transport à la loi sur la durée du travail » (en réponse au po. de la CTT-E 16.3351).**

Le rapport « Simplifier la procédure d'autorisation pour les chauffeurs professionnels » (en réponse au po. du groupe libéral radical 14.3301) n'a pas pu être présenté au Conseil fédéral en 2018, car sa rédaction a dû être reportée au profit d'autres travaux. Le rapport « Réduction de l'assujettissement des entreprises touristiques de transport à la loi sur la durée du travail » (en réponse au po. de la CTT-E 16.3351) a été approuvé par le Conseil fédéral le 29 août 2018.
- ▶ **Les besoins des usagers dans le cadre de la stratégie en matière d'espace aérien et d'infrastructures sont inventoriés.**

Les besoins des usagers ont été inventoriés et agrégés jusqu'à fin septembre 2018. Cela a permis de dégager des catégories de besoins qui ont servi de base à la définition des domaines d'action en vue de la stratégie.

Objectif 2 : L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur les forces hydrauliques. ***
Lors de sa séance du 23 mai 2018, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur les forces hydrauliques.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté, dans la mesure du possible, le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE. ***
Les négociations relatives à un accord sur l'électricité se sont poursuivies, leur conclusion dépendant cependant d'un accord institutionnel. Le message n'a donc pas encore été adopté.
- ▶ **La consultation relative à la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité est ouverte. ***
Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 17 octobre 2018.
- ▶ **La consultation relative au programme de gestion des déchets 2016 est ouverte. ***
Le DETEC a renoncé à procéder à une consultation sur le programme de gestion des déchets. En effet, il ne s'agit pas là d'un projet fédéral mais d'un programme technique des responsables de la gestion des déchets, programme que les autorités fédérales vérifient et surveillent.
- ▶ **La deuxième étape du plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes est terminée ; la troisième et dernière étape de ce plan a débuté en parallèle. ***
La deuxième étape du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » s'est achevée le 21 novembre 2018 par son approbation par le Conseil fédéral. Celui-ci a simultanément lancé la troisième étape.
- ▶ **La consultation concernant le droit d'exécution relatif à la stratégie Réseaux électriques est ouverte.**
Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 8 juin 2018.
- ▶ **La consultation relative à la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion est ouverte.**
Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 30 novembre 2018.

Objectif 3 : La Suisse veille à une utilisation optimale du territoire et du sol ainsi qu'à une protection efficace de l'environnement, des terres cultivées et de la nature. Elle participe à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au Fonds pour l'environnement mondial / au crédit-cadre en faveur de l'environnement mondial (FEM). ***
Le Conseil fédéral a adopté le message concernant un crédit-cadre en faveur de l'environnement mondial (Fonds pour l'environnement mondial ; FEM) le 5 septembre 2018.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la 2^e étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). ***
Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire le 31 octobre 2018.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au crédit-cadre en faveur de la 3^e correction du Rhône. ***
Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au crédit-cadre en faveur de la 3^e correction du Rhône le 14 décembre 2018.
- ▶ **L'avancement des travaux de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par la Suisse est connu et les éventuelles priorités sont fixées. ***
L'état des lieux servant de base au rapport national de la Suisse 2018, du 20 juin 2018, a permis d'évaluer l'avancement des travaux de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et le degré de réalisation des objectifs de développement durable.
- ▶ **La consultation portant sur la modification de la loi sur la protection de l'environnement concernant la mise en œuvre de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes est ouverte. ***
La consultation portant sur la modification de la loi sur la protection de l'environnement concernant la mise en œuvre de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes n'a pas pu être ouverte en 2018, car les travaux préparatoires ont pris plus de temps que prévu.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport de la Suisse concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable (Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies 2018). ***
Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 20 juin 2018 à l'intention de l'ONU.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le Rapport Environnement Suisse. ***
Le Conseil fédéral a approuvé le rapport Environnement Suisse le 30 novembre 2018.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message portant approbation des modifications de 2012 apportées au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message portant approbation des modifications de 2012 apportées au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) le 5 septembre 2018.

- ▶ **La consultation relative au plan sectoriel des surfaces d'assolement est terminée.**

Le groupe d'experts mandaté par le DETEC a publié ses recommandations relatives au remaniement et au renforcement du plan sectoriel des surfaces d'assolement début 2018. Le plan sectoriel remanié a pu être envoyé en consultation comme prévu fin 2018.

- ▶ **Les rapports « Données géologiques relatives au sous-sol » (en réponse au po. Vogler 16.4108), « Pour une participation renforcée des entreprises fédérales en faveur du développement des régions de montagne et des espaces ruraux » (en réponse au po. Hêche 16.3460), « Recyclage du PET en Suisse. Pourquoi changer un système qui fonctionne ? » (en réponse au po. Cramer 17.3257), « État des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche » (en réponse au po. CEATE-N 15.3795) et « Mieux coordonner l'aménagement du territoire et la planification des transports » (en réponse au po. Vogler 15.4127) sont adoptés. ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Données géologiques relatives au sous-sol » en réponse au po. Vogler 16.4108 le 7 décembre 2018, le rapport « Le rôle des entreprises fédérales dans le développement des régions de montagne et des espaces ruraux » en réponse au po. Hêche 16.3460 le 30 novembre 2018 ainsi que le rapport « Mieux coordonner l'aménagement du territoire et la planification des transports » en réponse au po. Vogler 15.4127 le 30 novembre 2018. Par contre, les rapports « Recyclage du PET en Suisse. Pourquoi changer un système qui fonctionne ? » en réponse au po. Cramer 17.3257 et « État des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche » en réponse au po. CEATE-N 15.3795 n'ont pas pu être présentés, car il restait de nombreuses questions à clarifier.

Objectif 4 : La politique concernant la radio et la télévision, la poste ainsi que les technologies de l'information et de la communication est développée compte tenu des besoins des clients et de la place économique et scientifique suisse, et elle contribue au déploiement numérique en Suisse

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris une décision au sujet du développement de la stratégie « Suisse numérique ». ***

Le 5 septembre 2018, le Conseil fédéral a adopté la stratégie « Suisse numérique » pour les deux prochaines années.

▶ **La consultation relative à la loi fédérale sur les médias électroniques est ouverte. ***

La consultation relative à une future loi fédérale sur les médias électroniques a eu lieu du 21 juin au 15 octobre 2018. La loi doit tenir compte des nouvelles habitudes de consommation découlant de la numérisation, permettre la promotion d'offres en ligne et remplacer la loi sur la radio et la télévision.

▶ **Le Conseil fédéral a octroyé à la SSR une nouvelle concession valable dès 2019. ***

Le 29 août 2018, le Conseil fédéral a octroyé une nouvelle concession à la SSR, valable du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. La concession met en œuvre des mesures à court terme pour renforcer le service public national, notamment dans le domaine de l'intégration, de la qualité, de la différenciation et des obligations de rendre compte imposées à la SSR. En outre, elle répond à des interventions politiques dont la mise en œuvre est encore possible sur la base de la loi sur la radio et la télévision (LRTV).

▶ **Le Conseil fédéral s'est prononcé sur le développement du service universel en matière de services postaux et de services de paiement ainsi que sur les conditions cadres de la concurrence dans le secteur postal.**

Le 10 octobre 2018, le Conseil fédéral a demandé au DETEC d'élaborer un projet de consultation portant sur une révision partielle de la loi sur la poste. Il veut renforcer la surveillance du service universel dans le trafic des paiements ainsi que la protection des consommateurs. Les mesures proposées par le Conseil fédéral visant à renforcer la concurrence ont été rejetées par le Parlement.

▶ **La décision a été prise de maintenir les concessions actuelles octroyées aux diffuseurs locaux et régionaux de programmes de radio et de télévision.**

Les concessions octroyées aux diffuseurs locaux et régionaux de programmes de radio et de télévision doivent être prolongées par le DETEC jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les médias électroniques, vraisemblablement en 2024. L'étendue des prestations est définie. Le DETEC répartit les quotes-parts de redevance décidées le 18 octobre 2017 par le Conseil fédéral selon le modèle de répartition qui avait déjà été utilisé lors du renouvellement des concessions en 2008.

▶ **Le Conseil fédéral a posé des jalons pour une politique suisse des données. ***

Le 9 mai 2018, le Conseil fédéral a posé les premiers jalons de sa politique des données et prescrit des mesures relatives au libre accès aux données publiques et à la portabilité des données.